

---

I.  
**Pour un aménagement  
équilibré, garant de la  
solidarité territoriale**

**Budget primitif pour 2014**

**Session de février 2014**

## SOMMAIRE

---

	<b>Introduction générale .....</b>	<b>I.3 à I.5</b>
<b>101</b>	<b>Agir pour la cohésion des territoires bretons.....</b>	<b>I.6 à I.16</b>
<b>102</b>	<b>Observer les dynamiques territoriales et anticiper les mutations.....</b>	<b>I.17 à I.23</b>
<b>103</b>	<b>Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne .....</b>	<b>I.24 à I.28</b>
<b>104</b>	<b>Participer à la promotion de la santé publique dans toute la Bretagne ..</b>	<b>I.29 à I.34</b>
<b>105</b>	<b>Faciliter l'accès à un logement de qualité pour tous .....</b>	<b>I.35 à I.41</b>

## Le contexte de la mission

La Bretagne est une région d'équilibre : équilibre entre les territoires dans leurs capacités à se développer autour d'un maillage de villes qui irriguent 21 pays, équilibre des niveaux de vie des populations qui y vivent.

Cet équilibre est un bien précieux, auquel les bretons sont particulièrement attachés. Ils le considèrent comme un atout majeur pour la cohésion sociale, mais également pour la performance territoriale. Ils perçoivent avec inquiétude les menaces que le contexte économique et social que connaît la Bretagne depuis plusieurs années, et qui s'est encore tendu en 2013, fait peser sur cet équilibre. Ils l'ont exprimé avec force dans les derniers mois de l'année.

C'est à cette inquiétude qu'a voulu répondre le Pacte d'avenir en réaffirmant avec volontarisme l'importance de l'équilibre territorial, le dynamisme du réseau des villes moyennes et celui de ses 21 pays. C'est aussi à cet enjeu majeur que le Conseil régional entend répondre par sa nouvelle politique territoriale, proposée après plus d'une année de réflexion et de concertation, dans le prolongement d'une action inscrite dans la durée, mais en tenant compte des attentes nouvelles.

Par ses cinq programmes, la Mission I contribue à la fois au nécessaire travail d'anticipation et de prospective, mais également à un travail d'accompagnement au quotidien des besoins des Bretonnes et des Bretons pour que chacun puisse continuer à vivre dans une région où l'équilibre est une marque de fabrique à préserver.

## Les priorités budgétaires pour l'année 2014

### Améliorer et partager la connaissance de la Bretagne

---

Parce que mieux connaître, c'est se donner les capacités d'anticiper, la Région travaillera, en 2014, en large partenariat, à développer la connaissance de la Bretagne.

Ainsi, si des observatoires thématiques existent, les données qu'ils produisent ou recueillent ne semblent pas toujours suffisamment croisées et mises en perspectives des approches territoriales. C'est pourquoi, en 2014, la Région œuvrera aux côtés de ses partenaires, pour franchir une nouvelle étape dans l'observation des territoires et que cette dernière puisse à partir du lien au territoire, revêtir une dimension globale, intégrée et couvrant tous les champs contribuant au développement durable de la Bretagne.

Par sa politique numérique ambitieuse, la Région a toujours cherché à mobiliser le potentiel d'innovation que présentent les technologies numériques au service de projets importants pour la Région. La concrétisation, en 2014, des espaces numériques de la connaissance (ENC) permettra de développer cette accessibilité et ce partage des connaissances sur la Bretagne.

## Agir au plus proche des territoires et des populations

---

L'année 2013 aura été riche en débats, dans chacun des 21 pays, autour des « lectures régionales des dynamiques de développement », et plus largement, auprès des Bretonnes et des Bretons, dans le cadre de la démarche « Bretagne 2030 ».

En 2014, la Région tirera les enseignements de ces réflexions.

Pour les pays et les îles, ce travail aboutira notamment à la négociation des contrats de partenariat avec la Région, autour de priorités partagées de développement qui permettront d'anticiper et de préparer les territoires aux enjeux d'avenir. Par sa politique territoriale renouvelée, une territorialisation accrue de ses interventions (habitat, santé...) et la mise en œuvre de projets porteurs d'avenir pour les territoires et partagés par tous comme « Bretagne Très Haut Débit », la Région prépare l'avenir. En soutenant l'innovation territoriale dans tous les thèmes, notamment celui des usages numériques, elle souhaite fertiliser le terreau de développement de la Bretagne pour préparer au mieux l'avenir. En soutenant les jeunes dans leurs projets, elle parie sur celles et ceux qui vivront la Bretagne de 2030.

## Promouvoir des démarches de qualité allant dans le sens du développement durable de la Bretagne

---

En 2014, la Région poursuivra, dans le cadre de son agenda 21 de seconde génération, le travail entamé dans le cadre de *PADUS/DURABLE*, et qui, dans le cadre des dispositifs intégrés à la Mission I, trouvera notamment une nouvelle déclinaison dans le cadre des modalités d'intervention de la politique territoriale afin de soutenir des projets de qualité et contribuant à améliorer la qualité de vie de tous.

Enfin, la Région poursuivra le travail engagé pour partager cette culture du développement durable, notamment en matière de santé environnement.

## La répartition des crédits

### Autorisations d'engagement et de programme

	AE		Total	AP 905	Total
	934	935			
P00101		4 486 000	4 486 000	74 141 000	74 141 000
P00102		785 000	785 000		
P00103		1 630 000	1 630 000	275 000	275 000
P00104		505 000	505 000	25 620 000	25 620 000
P00105	890 000		890 000		
	<b>Total</b>	<b>7 406 000</b>	<b>8 296 000</b>	<b>100 036 000</b>	<b>100 036 000</b>

### Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	Fonctionnement		Total	Investissement 905	Total
	934	935			
P00101		5 670 000	5 670 000	26 279 000	26 279 000
P00102		819 000	819 000		
P00103		1 830 000	1 830 000	30 000 000	30 000 000
P00104		370 000	370 000	14 300 000	14 300 000
P00105	890 000		890 000		
	<b>Total</b>	<b>8 689 000</b>	<b>9 579 000</b>	<b>70 579 000</b>	<b>70 579 000</b>

## Programme 101 > Agir pour la cohésion des territoires bretons

2013 a été une année active pour la politique territoriale régionale.

En effet, après avoir travaillé avec les acteurs territoriaux sur ce que pourrait être sa nouvelle politique contractuelle en faveur des pays et des îles, la Région a adopté un rapport d'orientations concernant cette nouvelle politique en juin 2013 et un rapport fondateur de la politique territoriale 2014-2020 lors de sa session de décembre 2013. Il s'agira, en 2014, d'arrêter les critères de péréquation et répartir la première partie de la dotation globale de 260M€, sur les trois premières années des contrats de partenariat 2014-2020 avec les pays. Pour concrétiser la dimension pluriannuelle de cette politique vers les pays et les îles, les crédits relatifs aux trois premières années (2014-2016) sont inscrits dans le cadre du budget 2014. Mais le travail sur cette nouvelle politique va au-delà de la seule mobilisation de crédits régionaux. En effet, la volonté de la Région est de croiser et d'articuler sa politique territoriale avec celle de l'Etat (via le futur volet territorial du CPER 2014-2020), des Départements qui le souhaitent et de l'Union européenne (via la territorialisation du FEDER, FEADER et FEAMP, que la Région propose dans le cadre de ses nouvelles responsabilités d'autorité de gestion).

Projet de BP 2014

AP	74 141 000 €
AE	4 486 000 €
<b>Total</b>	<b>78 627 000 €</b>
CPI	26 279 000 €
CPF	5 670 000 €
<b>Total</b>	<b>31 949 000 €</b>

2013 a été une année intense de débats dans les pays sur leurs enjeux de développement. Cette réflexion entamée notamment sur la base des « lectures régionales des dynamiques de développement de pays » a permis d'initier un travail de partage sur les regards et priorités de chacun. Cet échange se poursuivra en 2014, notamment dans le cadre de la négociation des contrats.

En parallèle, la Région a continué à soutenir les projets portés par les acteurs locaux articulés avec les orientations régionales. Ainsi, les derniers dossiers relatifs à la programmation 2006-2012 des Contrats Région-Pays et Région- Association des îles du Ponant ont-ils tous été votés.

Enfin, comme elle s'y était engagée lors du vote du budget 2013, la Région a souhaité poursuivre son soutien aux pays et aux îles en 2013. La programmation 2013 s'achèvera au début de l'année 2014. Les crédits relatifs à ces dossiers seront engagés cette même année.

Mais 2014 sera marquée par la mise en œuvre de la nouvelle politique territoriale régionale dont les maîtres mots sont la territorialisation, la cohérence, la mutualisation, la priorisation, la confiance.

Partant des orientations de cette nouvelle politique adoptée en décembre, le programme s'articule autour de trois objectifs :

- I. Accompagner les acteurs dans l'animation de leur territoire**
  - I.1 Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires
  - I.2 Développer un réseau breton des territoires
  - I.3 Capitaliser les expériences nationales
- II. Soutenir des projets de développement local en lien avec les orientations régionales**
  - II.1 Soutenir les priorités partagées de développement dans tous les territoires
  - II.2 Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels
  - II.3 Honorer les engagements 2006- 2013
- III. Faciliter le déploiement du THD dans les territoires les plus fragiles**

## I. Accompagner les acteurs dans l'animation de leur territoire

### I.1. Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires

La Région entend maintenir l'aide à l'ingénierie qu'elle apporte aux pays et à l'association des îles du ponant. Comme indiqué dans le rapport de décembre 2013 relatif à la nouvelle politique contractuelle, la Région leur a, pour 2014, garanti l'enveloppe qui leur avait été proposée en 2013 et dans les années précédentes. Mais la Région a également souhaité accompagner l'ingénierie dans les Conseils de développement par une enveloppe garantie, plafonnée annuellement à 25 000€ par conseil. Pour 2014, ces différentes dotations seront mobilisables avant même la signature des Contrats de partenariat.

L'année 2014 sera marquée par le travail important à mener en vue de négocier les futures conventions d'objectifs et de moyens pour l'ingénierie territoriale, et notamment les études à mener localement sur les missions, l'organisation et le financement de l'ingénierie dans les pays et les îles, en vue d'une rationalisation de la dépense publique et d'une recherche de plus grande efficacité à l'échelle des territoires.

### I.2. Développer un réseau breton des territoires

Dans le cadre de la programmation 2007-2013 du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), et d'une convention cadre signée entre l'Etat et la Région, cette dernière participe à l'animation du **réseau rural régional breton**, en portant le marché d'animation du réseau et en soutenant les productions du réseau.

A ce jour, le comité d'orientation du réseau rural breton, composé d'acteurs du développement rural d'horizons différents, de la Région et de l'Etat, s'est réuni trois fois. 700 contacts ont été intégrés dans la base d'acteurs. Quatre groupes de travail sur les thèmes des services, des circuits de proximité, de la santé et de l'énergie se sont réunis lors de 23 réunions. Un soutien aux GALs Leader bretons a été organisé par le réseau à travers 10 journées d'échanges et de formation. Enfin, les Rencontres des acteurs du Réseau le 24 mai 2013 à Mûr-de-Bretagne ont permis de rassembler environ 200 participants qui ont pu échanger à cette occasion et d'éditer un guide recensant des expériences innovantes (36 projets) du monde rural breton. Au total, les différentes actions du réseau ont rassemblé 1 100 participants de janvier 2011 à juillet 2013.

L'achèvement de la mission d'animation du réseau rural régional breton était fixé au 31 décembre 2013. Dans l'attente de la mise en œuvre des futurs programmes européens, sous la responsabilité de la Région, et afin de ne pas faire retomber la dynamique des acteurs, les copilotes ont souhaité maintenir son activité pour l'année 2014 ; ce que permet la convention cadre liant l'Etat à la Région pour l'organisation de ce réseau.

Comme elle le fait depuis quelques années, la Région continuera à soutenir le **réseau des Conseils de développement bretons**. Une discussion sera engagée avec lui afin d'établir une convention d'objectifs et de moyens dans laquelle les engagements de la Région et du réseau des conseils de développement seront formalisés ainsi que les moyens pour y parvenir.

Enfin, la Région soutiendra la **Conférence des villes de Bretagne** sur un programme d'actions renouvelé.

Compte tenu des réflexions que la Région initiera en 2014 sur l'avenir du réseau rural breton pour la programmation 2014-2020 du FEADER, une réflexion plus large pourra être lancée sur l'opportunité de constituer un réseau des territoires qui intègre tous les acteurs bretons œuvrant pour le développement des territoires qu'ils soient ruraux ou urbains. En effet, les différentes réunions débats organisées dans les pays en 2013 ont mis en exergue une appétence des acteurs pour échanger sur leurs problématiques, leurs expériences...

### I.3. Capitaliser les expériences nationales

La Région est adhérente depuis quelques années à l'association de promotion et de fédération des pays (APFP) dont elle a intégré le conseil d'administration en 2012. Compte tenu de l'actualité qui entoure la question des pays suite au vote de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment avec la constitution des pôles d'équilibre territorial et rural, elle renouvellera son adhésion à l'APFP, afin de soutenir le travail mené pour capitaliser les expériences des pays des différentes régions de France.

## II. Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales

### II.1. Soutenir les priorités partagées de développement dans tous les territoires

Dans le cadre des contrats de partenariat avec les pays et les îles, la Région souhaite pouvoir accompagner au maximum trois priorités et un éventuel axe « rééquilibrage territorial ». Ces priorités seront négociées en 2014 et se déclineront en différentes « fiches actions » dans le cadre desquelles les projets présentés par les territoires pourront s'inscrire dès 2014.

### II.2. Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels

Parce que la Région est attentive au maintien et au développement des services collectifs essentiels à la population, elle a souhaité, en s'inspirant du rapport du CESER consacré à cette question, prévoir, dans chaque contrat de partenariat, une enveloppe spécifique. La programmation de cette dernière se fera en articulation étroite avec les réflexions qui seront initiées dans le cadre du volet territorial du CPER 2014-2020 sur cette question spécifique des services au public.

### II.3. Honorer les engagements 2006-2013

Il s'agira tout d'abord de finaliser les contractualisations 2006-2012 avec les pays et les îles.

Durant l'année 2013, tous les dossiers réceptionnés dans le cadre de la clôture des **Contrats Région/pays 2006-2012** ont été instruits puis présentés en Commission permanente.

Indicateur 1 : Nombre de projets affectés dans le cadre des Contrats Région/pays 2006-2012 (consolidé année après année)				
	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation
Nombre de projets financés dans l'enveloppe 2	401	485	559	658
Nombre de projets financés dans l'enveloppe 3	783	969	1202	1260
Nombre de projets financés dans l'enveloppe numérique	39	93	161	181

Indicateur 2: Taux d'affectation des Contrats Région/pays 2006-2012 (consolidé année après année)				
	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation
Taux d'affectation de l'enveloppe 2	50,76 %	62,37%	76,72%	93,58%
Taux d'affectation de l'enveloppe 3	59,49 %	72,70 %	89,58%	99,88%
Taux d'affectation de l'enveloppe numérique	26,70 %	29,76 %	41,19%	47,17%

Dans le même esprit, la Région a achevé la programmation des dossiers relatifs à la mise en œuvre du **Contrat Région/AIP 2009-2012 pour le développement durable des îles bretonnes et du Contrat Région/Cap atlantique 2009-2012**. Il s'agit, à présent, de procéder aux paiements relatifs à ces engagements.

Si la Région a, en 2013, souhaité prendre le temps nécessaire à la définition d'une politique territoriale ambitieuse pour 2014, à la hauteur des enjeux, concertée avec l'ensemble des parties prenantes, elle a



également été soucieuse de ne pas interrompre les dynamiques impulsées dans le cadre des dispositifs 2006-2012. C'est pourquoi, dans le budget 2013, elle a maintenu son soutien aux initiatives territoriales en proposant un **cadre temporaire d'intervention pour les projets présentés par les pays, les conseils de développement et l'association des îles du Ponant**. Concernant les pays et les îles, fin 2013, 220 projets avaient été retenus dans le cadre des comités de programmation de ces deux dispositifs. Ainsi, la quasi totalité des dotations « projets 2013 » qui leur avaient été garanties (11M€ pour les pays et 0,75M€ pour les îles) ont été programmées sur la base de fiches projets. Les porteurs de projets devaient ensuite transmettre des dossiers à la Région. L'instruction de ces dossiers se poursuivra durant l'année 2014 et donnera lieu à l'affectation de crédits en commission permanente en conformité avec les engagements actés lors de la programmation.

Enfin, dans le cadre du **Contrat de projet Etat/Région 2007-2013, et plus particulièrement de son Grand projet 8 « Conforter le rayonnement international des territoires »**, la Région s'est engagée à soutenir l'aménagement du plateau des capucins à Brest ainsi que la création du centre de Congrès de Rennes métropole sur le site du couvent des jacobins à Rennes. Fin 2013, la Région a intégralement honoré ses engagements sur ce volet du CPER. Il convient à présent de procéder aux paiements relatifs à ces deux opérations.

### **III. Faciliter le déploiement du THD dans les territoires les plus fragiles**

Comme indiqué dans le cadre du programme 103, le projet Bretagne très haut débit entrera en phase de mise en œuvre active en 2014. Aussi, alors que l'enveloppe numérique prolongée en 2013 n'a été qu'assez peu mobilisée et que plus de 9M€ restaient mobilisables en fin d'année, la Région confirme, en 2014, à chaque pays, la dotation qui lui avait été garantie et qui n'aurait pas été programmée fin 2013.

Cette dotation 2014 participera, comme l'évoque la feuille de route de « Bretagne très haut débit » à la péréquation dont pourront bénéficier les EPCI afin de réduire davantage le coût restant à leur charge pour les opérations portées par Megalis Bretagne au titre de la montée en débit et la tranche 1 de la phase 1 FTTH (2014-2016).

Dans un souci de simplification, la Région examinera la possibilité d'attribuer les crédits de cette dotation au syndicat mixte Megalis tout en s'assurant que le plan de déploiement et de facturation de Megalis auprès des EPCI prendra en compte la répartition des crédits pays par pays.

## **> Projet de délibération**

**Je vous propose sur le programme 101 « Agir pour la cohésion des territoires bretons » :**

- > de proroger l'autorisation de programme de 269 620 000 € ouverte au titre des exercices 2006 à 2013 jusqu'en 2020 et de l'abonder de 74 141 000 € ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 486 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 26 279 000 € ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 5 670 000 € .

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



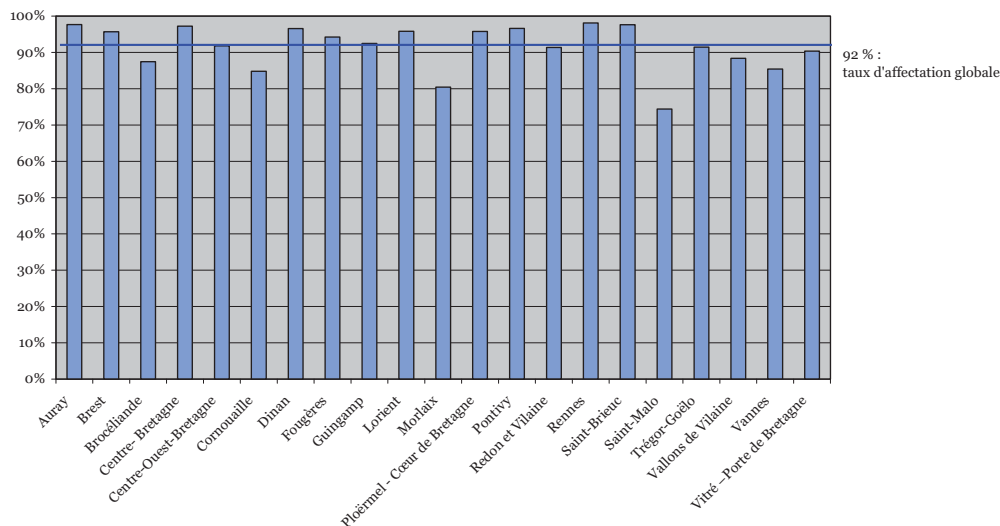
Pierrick MASSIOT

# Annexe 1 : Taux d'affectation définitifs des Contrats Région/Pays 2006-2012

Dotation contrat Région/Pays 2006-2012 affectée au 3 octobre 2013

Pays	Programmation	Voté	
	Dotation programmée	Dotation affectée	Taux d'affectation
Auray	5 053 413 €	4 934 858 €	97,65%
Brest	41 692 515 €	39 870 462 €	95,63%
Brocéliande	4 912 837 €	4 294 213 €	87,41%
Centre-Bretagne	4 318 168 €	4 197 408 €	97,20%
Centre-Ouest Bretagne	14 482 786 €	13 293 563 €	91,79%
Cornouaille	27 705 638 €	23 487 456 €	84,78%
Dinan	10 511 997 €	10 149 167 €	96,55%
Fougères	9 103 821 €	8 576 114 €	94,20%
Guingamp	7 045 190 €	6 511 224 €	92,42%
Lorient	22 458 150 €	21 511 756 €	95,79%
Morlaix	12 312 501 €	9 902 148 €	80,42%
Ploërmel Cœur de Bretagne	5 924 828 €	5 674 128 €	95,77%
Pontivy	7 176 611 €	6 932 364 €	96,60%
Redon et Vilaine	8 584 395 €	7 843 832 €	91,37%
Rennes	32 319 504 €	31 701 291 €	98,09%
Saint-Brieuc	17 873 726 €	17 450 155 €	97,63%
Saint-Malo	12 734 964 €	9 470 260 €	74,36%
Trégor-Goëlo	13 666 611 €	12 500 326 €	91,47%
Vallons de Vilaine	2 848 536 €	2 516 806 €	88,35%
Vannes	10 683 803 €	9 124 785 €	85,41%
Vitré-Porte de Bretagne	4 590 007 €	4 145 841 €	90,32%
<b>REGION</b>	<b>276 000 001 €</b>	<b>254 088 157 €</b>	<b>92,06%</b>

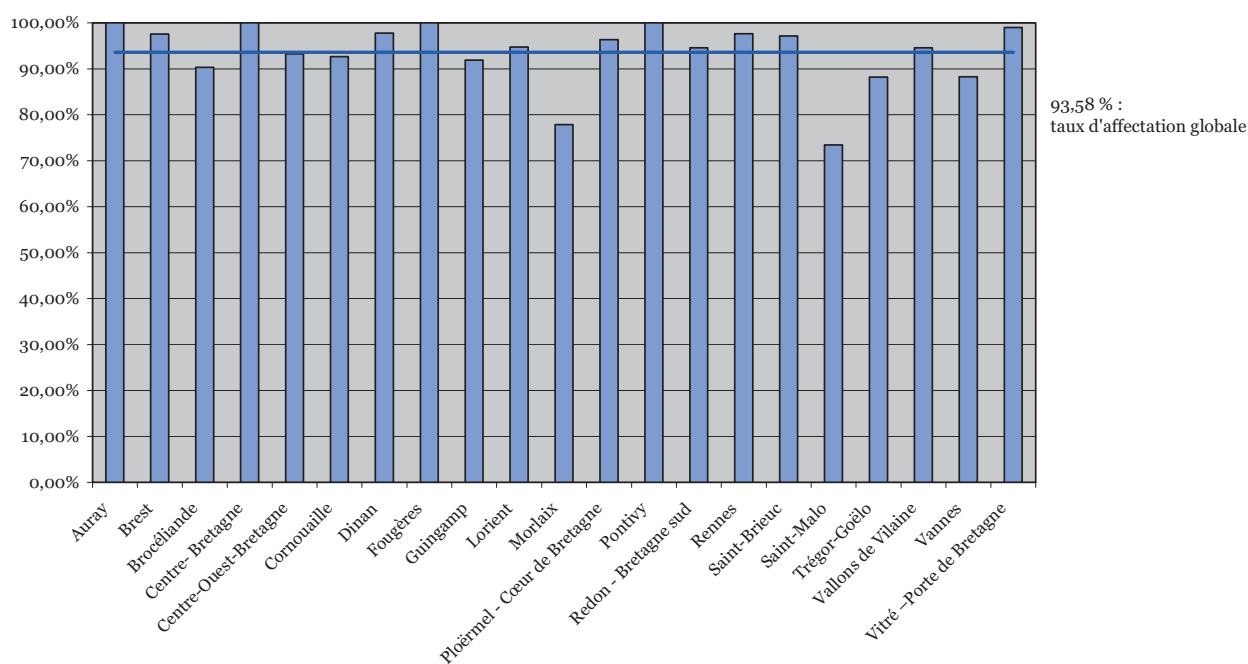
Moyenne des taux d'affectation des 21 pays : 91,56 %



## L'affectation de l'enveloppe 2, par pays, au 3 octobre 2013

Pays	Dotation programmée	Dotation affectée	Taux d'affectation
Auray	3 157 071 €	3 157 071 €	100,00%
Brest	31 390 387 €	30 617 086 €	97,54%
Brocéliande	3 042 794 €	2 747 740 €	90,30%
Centre-Bretagne	2 696 636 €	2 696 636 €	100,00%
Centre-Ouest Bretagne	10 390 189 €	9 692 368 €	93,28%
Cornouaille	19 106 210 €	17 708 191 €	92,68%
Dinan	7 363 108 €	7 201 662 €	97,81%
Fougères	6 359 375 €	6 359 375 €	100,00%
Guingamp	4 734 510 €	4 350 924 €	91,90%
Lorient	18 059 448 €	17 113 056 €	94,76%
Morlaix	8 630 596 €	6 717 047 €	77,83%
Ploërmel Cœur de Bretagne	3 875 627 €	3 733 750 €	96,34%
Pontivy	4 752 343 €	4 752 343 €	100,00%
Redon et Vilaine	5 860 511 €	5 541 875 €	94,56%
Rennes	24 755 010 €	24 175 024 €	97,66%
Saint-Brieuc	13 119 744 €	12 741 407 €	97,12%
Saint-Malo	9 805 230 €	7 199 028 €	73,42%
Trégor-Goëlo	9 877 384 €	8 711 099 €	88,19%
Vallons de Vilaine	1 479 447 €	1 398 824 €	94,55%
Vannes	7 842 148 €	6 922 148 €	88,27%
Vitré-Porte de Bretagne	2 831 788 €	2 802 836 €	98,98%
<b>REGION</b>	<b>199 129 556 €</b>	<b>186 339 490 €</b>	<b>93,58%</b>

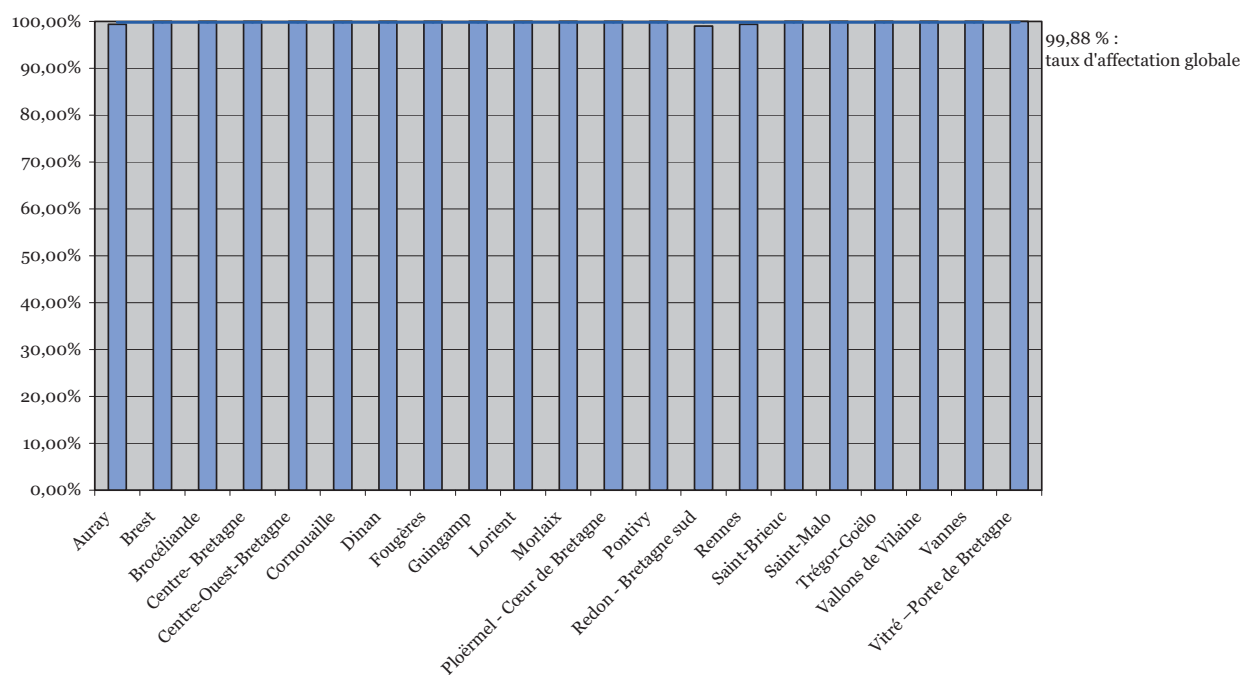
Moyenne des taux d'affectation des 21 pays : 93,58 %



### L'affectation de l'enveloppe 3, par pays, au 3 octobre 2013

Pays	Dotation programmée	Dotation affectée	Taux d'affectation
Auray	789 277 €	784 276 €	99,37%
Brest	7 843 070 €	7 843 070 €	100,00%
Brocéliande	760 699 €	760 699 €	100,00%
Centre-Bretagne	671 894 €	671 894 €	100,00%
Centre-Ouest Bretagne	2 561 995 €	2 561 995 €	100,00%
Cornouaille	5 064 052 €	5 064 052 €	100,00%
Dinan	1 840 777 €	1 840 777 €	100,00%
Fougères	1 589 844 €	1 589 844 €	100,00%
Guingamp	1 183 628 €	1 183 628 €	100,00%
Lorient	2 940 522 €	2 940 520 €	100,00%
Morlaix	2 157 649 €	2 157 649 €	100,00%
Ploërmel Cœur de Bretagne	968 907 €	968 907 €	100,00%
Pontivy	1 164 693 €	1 164 693 €	100,00%
Redon et Vilaine	1 465 069 €	1 450 786 €	99,03%
Rennes	6 181 202 €	6 142 974 €	99,38%
Saint-Brieuc	3 279 935 €	3 279 935 €	100,00%
Saint-Malo	1 518 355 €	1 518 355 €	100,00%
Trégor-Goëlo	2 469 427 €	2 469 427 €	100,00%
Vallons de Vilaine	369 667 €	369 666 €	100,00%
Vannes	1 455 522 €	1 455 522 €	100,00%
Vitré-Porte de Bretagne	695 103 €	695 103 €	100,00%
<b>REGION</b>	<b>46 971 287 €</b>	<b>46 913 772 €</b>	<b>99,88%</b>

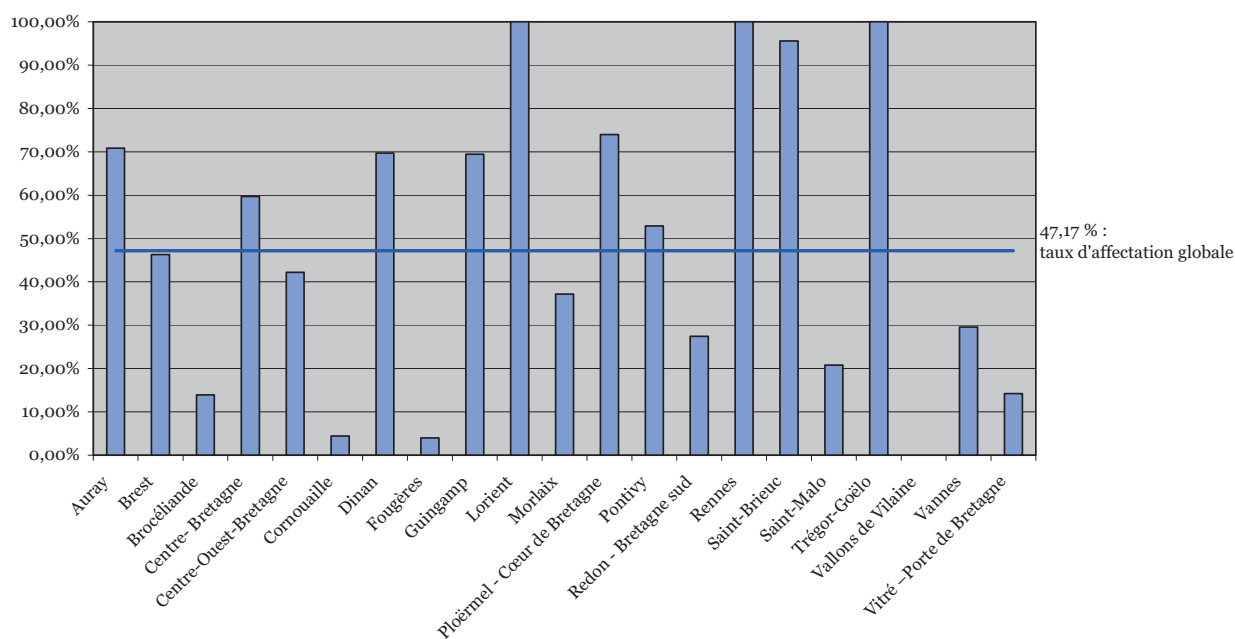
Moyenne des taux d'affectation des 21 pays : 99,89 %



## L'affectation de l'enveloppe Numérique, par pays, au 3 octobre 2013

Pays	Dotation programmée	Dotation affectée	Taux d'affectation
Auray	389 661 €	276 108 €	70,86%
Brest	1 953 845 €	905 093 €	46,32%
Brocéliande	375 914€	52 344 €	13,92%
Centre-Bretagne	299 638€	178 878 €	59,70%
Centre-Ouest Bretagne	849 787€	358 385 €	42,17%
Cornouaille	2 952 033€	131 870 €	4,47%
Dinan	665 022€	463 640 €	69,72%
Fougères	549 867€	22 161 €	4,03%
Guingamp	492 693€	342 312 €	69,48%
Lorient	1 018 547€	1 018 547 €	100,00%
Morlaix	790 735€	293 931 €	37,17%
Ploërmel Cœur de Bretagne	418 406€	309 582 €	73,99%
Pontivy	518 753€	274 507 €	52,92%
Redon et Vilaine	562 018€	154 373 €	27,47%
Rennes	1 043 005€	1 043 005 €	100,00%
Saint-Brieuc	1 030 215€	984 981 €	95,61%
Saint-Malo	831 166€	172 664 €	20,77%
Trégor-Goëlo	773 345€	773 345 €	100,00%
Vallons de Vilaine	251 106€		0,00%
Vannes	907 362€	268 346 €	29,57%
Vitré-Porte de Bretagne	484 120€	68 906 €	14,23%
<b>REGION</b>	<b>17 157 238€</b>	<b>8 092 977 €</b>	<b>47,17%</b>

Moyenne des taux d'affectation des 21 pays : 49,16 %



### L'affectation de l'enveloppe Ingénierie, par pays, au 3 octobre 2013

Pays	Dotation programmée	Dotation affectée	Taux d'affectation
Auray	717 403 €	717 403 €	100,00%
Brest	505 213 €	505 213 €	100,00%
Brocéliande	733 430 €	733 430 €	100,00%
Centre-Bretagne	650 000 €	650 000 €	100,00%
Centre-Ouest Bretagne	680 815 €	680 815 €	100,00%
Cornouaille	583 343 €	583 343 €	100,00%
Dinan	643 090 €	643 088 €	100,00%
Fougères	604 735 €	604 735 €	100,00%
Guingamp	634 360 €	634 360 €	100,00%
Lorient	439 633 €	439 633 €	100,00%
Morlaix	733 521 €	733 521 €	100,00%
Ploërmel Cœur de Bretagne	661 889 €	661 889 €	100,00%
Pontivy	740 821 €	740 821 €	100,00%
Redon et Vilaine	696 798 €	696 798 €	100,00%
Rennes	340 288 €	340 288 €	100,00%
Saint-Brieuc	443 832 €	443 832 €	100,00%
Saint-Malo	580 213 €	580 213 €	100,00%
Trégor-Goëlo	546 455 €	546 455 €	100,00%
Vallons de Vilaine	748 316 €	748 316 €	100,00%
Vannes	478 771 €	478 769 €	100,00%
Vitré-Porte de Bretagne	578 996 €	578 996 €	100,00%
<b>REGION</b>	<b>12 741 922 €</b>	<b>12 741 918 €</b>	<b>100,00%</b>

Moyenne des taux d'affectation des 21 pays : 100 %

## Annexe 2 : Taux d'affectation définitifs du Contrat Région/AIP pour le développement durable des îles 2009-2012

<b>ILES</b>	<b>Montant des subventions votées en commission permanente</b>	<b>Nombre de Projets</b>
<b>ARZ</b>	20 000 €	1
<b>BATZ</b>	101 464 €	3
<b>BELLE ILE</b>	1 279 257 €	4
<b>BREHAT</b>	176 220 €	4
<b>FOUESNANT</b>	30 016 €	1
<b>GROIX</b>	366 892 €	3
<b>HOEDIC</b>	225 069 €	3
<b>HOUAT</b>	54 880 €	1
<b>ILE AUX MOINES</b>	148 065 €	3
<b>MOLENE</b>	298 588 €	5
<b>OUESSANT</b>	228 549 €	4
<b>SEIN</b>	25 000 €	1
<b>TOTAL ILES</b>	<b>2 954 000 €</b>	<b>33</b>
<b>AIP (ingénierie)</b>	446 000 €	5
<b>TOTAL ILES +AIP</b>	<b>3 400 000 € Soit 100% de la dotation garantie</b>	<b>38</b>

## Annexe 3 : Répartition des crédits mobilisables en 2014 par pays pour la réduction du coût à la prise dans la mise en œuvre de BTHD

Pays	Montants de crédits mobilisables par pays pour réduire le coût à la prise des EPCI dans la mise en œuvre du projet BTHD
Auray	113 553 €
Brest	1 048 752 €
Brocéliande	323 570 €
Centre-Bretagne	110 235 €
Centre-Ouest Bretagne	491 402 €
Cornouaille	2 820 163 €
Dinan	173 127 €
Fougères	527 706 €
Guingamp	140 157 €
Lorient	0 €
Morlaix	468 861 €
Ploërmel-Cœur de Bretagne	108 824 €
Pontivy	244 246 €
Redon-Bretagne Sud	407 645 €
Rennes	0 €
Saint-Brieuc	23 205 €
Saint-Malo	585 342 €
Trégor-Goëlo	0 €
Vallons de Vilaine	251 106 €
Vannes	639 016 €
Vitré-Porte de Bretagne	415 214 €
REGION	8 892 124 €



## Programme 102 > Observer les dynamiques territoriales et anticiper les mutations

Projet de BP 2014

Anticiper les mutations, relever les défis qui se présentent, inventer un nouveau modèle de développement, propre aux caractères de la Bretagne, redéfinir, sans doute, ce que l'on entend par développement, questionner sa durabilité, accompagner la transition, trouver les voies d'une nouvelle mobilisation collective, faire pour les jeunes de la Bretagne un territoire des possibles tels sont les grands enjeux pour la région d'aujourd'hui et de demain.

AP	- €
AE	785 000 €
<b>Total</b>	<b>785 000 €</b>
CPI	- €
CPF	819 000 €
<b>Total</b>	<b>819 000 €</b>

Les démarches transversales et les différents leviers d'action, mobilisés au travers du programme 102, ont notamment pour but d'observer et de comprendre un monde qui bouge pour adapter l'action publique régionale, de façon à répondre aux besoins actuels et futurs de la société, mais aussi d'approfondir la connaissance des évolutions, l'identification des enjeux des territoires, et de fournir des éléments comparatifs infra-régionaux.

La démarche Bretagne 2030, menée tout au long de l'année 2013, s'est également fixé comme objectif de dessiner de nouveaux horizons. La démarche engagée a ainsi invité à penser l'avenir pour ne pas le subir, à formuler des valeurs et des aspirations collectives, pour ne pas dériver vers des situations non souhaitées et pour être en capacité de résister aux évolutions non souhaitables.

Le projet d'Observatoire des territoires, dont les travaux de constitution des 21 « lectures régionales des dynamiques de développement dans les pays » ont constitué une pierre importante, contribue également à cet exercice.

Le programme 102 porte les réflexions prospectives et diverses démarches d'études et d'analyses, toutes cohérentes avec un projet global et transversal d'observatoire des territoires, et s'articule autour des axes suivants :

### I. Renforcer les capacités d'expertise territoriale et de réflexion stratégique

- I.1 Conduire et partager des réflexions prospectives
- I.2 Renforcer les outils de connaissance au service de la territorialisation des politiques
- I.3 Elaborer un schéma régional des services d'intérêt public

### II. Développer et mutualiser l'information géographique

- II.1 Animer le partenariat GéoBretagne
- II.2 Géolocaliser l'action de la Région Bretagne

### III. Amplifier et faire partager les engagements régionaux en faveur du développement durable

- III.1 Animer l'Agenda 21 en interne
- III.2 Animer l'Agenda 21 en externe et en lien avec les partenaires régionaux

### IV. Animer et coordonner une politique globale en faveur de la jeunesse

- IV.1 Coordonner une politique jeunesse reposant sur la transversalité et la concertation
- IV.2 Favoriser la mise en œuvre de démarches expérimentales

## I. Renforcer les capacités d'expertise territoriale et de réflexion stratégique

### I.1. Conduire et partager des réflexions prospectives

En 2012, le Conseil régional avait lancé la démarche prospective Bretagne 2030, qui s'est déroulée tout au long de l'année 2013. Cette démarche a proposé à toutes les Bretonnes et tous les Bretons, et plus largement à tous ceux qui aiment la Bretagne, de participer à dessiner le visage qu'ils lui souhaitent en 2030.

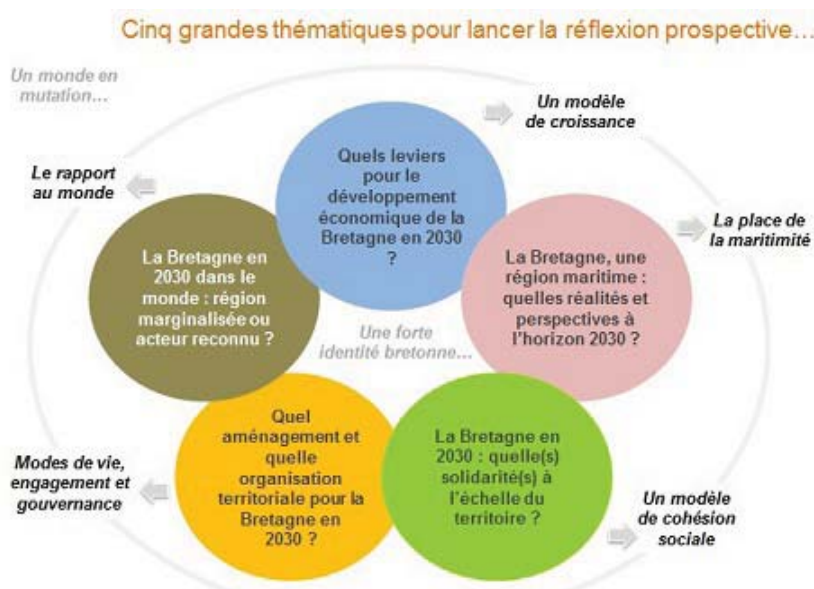
Il s'est agi d'une démarche de réflexion collective, de concertation prospective devant contribuer à l'élaboration d'une vision partagée de la Bretagne en 2030. En effet, Bretagne 2030 n'a pas cherché à prédire l'avenir mais à le dessiner, à formuler des souhaits et des attentes et à explorer des pistes.

Un large dispositif de concertation s'est organisé autour de 15 soirées-débats : le 21 septembre à Ouessant dans le cadre du festival des Insulaires ; le 9 octobre à Paris avec les associations de Bretons de la capitale ; en novembre, trois réunions par département (Dinard, Lannion, St Briec, Brest, Carhaix, Quimper, Rennes, Redon, Fougères, Lorient, Vannes et Pontivy) ; et le 11 décembre à Nantes à l'invitation de l'Agence culturelle bretonne.

Des ateliers ont également été organisés entre les étudiants de Rennes et ceux de Brest. Des jeunes en service civique, ambassadeurs de Bretagne 2030, sont également allés à la rencontre de leurs pairs à l'occasion de divers festivals et événements pour recueillir leur vision de la Bretagne à horizon 2030. Un jeu concours dédié aux 15-29 ans a aussi permis de recueillir des contributions originales de la part des jeunes.

Une communauté de concertation en ligne, via [bretagne2030.jenparle.net](http://bretagne2030.jenparle.net), a en outre été mise en place pour recueillir de nombreuses contributions individuelles et pour diffuser les synthèses des réunions territoriales.

La concertation s'est organisée autour de cinq thématiques :



... qui ont permis de nourrir les réflexions pour 2030 et qui seront restituées au début de l'année 2014, sous des formes permettant de mettre en relief et de valoriser les préoccupations, et aussi les souhaits exprimés par les Bretonnes et les Bretons, des représentants de la Bretagne, de ses partenaires, de ses visiteurs.

Par ailleurs, la Région a souhaité que les compétences d'ingénierie mises en œuvre dans le cadre des agences d'urbanisme et de développement bretonnes puissent contribuer aux réflexions prospectives et aux débats du territoire breton. Le thème d'étude auquel les agences ont ainsi proposé à la Région de contribuer en 2013-2014 a trait à l'approfondissement, en Bretagne, des travaux menés au niveau national

dans le cadre du programme prospectif « Territoires 2040 » de la DATAR, ce qui permettra également de nourrir la démarche Bretagne 2030.

### *I.2. Renforcer les outils de connaissance au service de la territorialisation des politiques*

La Région souhaite continuer à développer des outils de connaissance des territoires bretons, administratifs et historiques (indicateurs, données statistiques,...), et être en capacité de territorialiser davantage et d'adapter en permanence ses politiques.

Les enjeux relatifs à l'observation des territoires sont divers : renforcer globalement l'ingénierie et son efficacité en tenant compte de la fragilisation des moyens financiers publics et donc, de la nécessité de rationaliser et mutualiser ; affirmer la Région comme collectivité qui prépare l'avenir, porte un projet global et en assure la cohérence . A ce titre, nombre de collectivités expriment-elles une attente à l'égard de la Région pour qu'elle pilote cette mise en cohérence des capacités d'ingénierie et de connaissance.

L'ampleur des travaux de diagnostics qui ont été menés en 2013 à l'échelle des 21 pays (« lectures régionales des dynamiques de développement ») implique également un enjeu fort en termes de capitalisation sur ce travail.

Les réflexions vont donc se poursuivre en 2014 pour mettre en place la méthode et la gouvernance les plus efficaces pour développer des capacités renouvelées d'observation des dynamiques des territoires bretons.

Dans ce même objectif de meilleure connaissance des territoires et de leurs populations, la Région a participé activement à la création d'une chaire de recherche consacrée à la jeunesse basée à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, destinée à faire émerger un pôle de connaissances conjuguant recherche et partage des savoirs entre communauté scientifique et professionnels de la jeunesse. La Région a pour cela signé une convention d'objectifs avec l'EHESP pour trois ans. Par ailleurs, la Région souhaite également ouvrir une réflexion sur les questions d'observation de la jeunesse, notamment en consolidant l'exercice de diagnostic réalisé en partenariat avec l'INSEE et Jeudévi lors de l'actualisation de la charte d'engagement en faveur de la jeunesse. L'ambition est de pouvoir construire un Index qui, à partir du suivi d'indicateurs, permette d'appréhender de manière territorialisée et évolutive les données sur la jeunesse. Considérant que ce travail pourrait faire l'objet d'une concertation et d'un travail partenarial notamment avec les collectivités territoriales, cette démarche est inscrite à l'agenda du B16 consacré à la jeunesse.

Ces réflexions pour améliorer la connaissance s'articuleront via les « espaces numériques de la connaissance » (ENC) inscrits dans la stratégie « Bretagne numérique » et comme un engagement de la charte en faveur des jeunes.

Elles s'intégreront dans un chantier plus large et transversal pour la collectivité qui est celui de l'open-data (libération des données à titre gratuit, pour répondre aux obligations réglementaires) et qui a fait l'objet d'une étude d'opportunité conduite en 2013.

Par ailleurs, dans la perspective de la remise à plat de l'ingénierie territoriale, évoquée dans le programme 101, outre le partenariat avec l'INSEE, la Région poursuivra en 2014 la démarche d'accompagnement de la veille territoriale en renouvelant son adhésion à plusieurs organismes :

- l'association ETD (Entreprises Territoires et Développement). Cette adhésion se traduit par des services proposés par l'association : des journées thématiques proposées au niveau national, mais aussi en région. Les réflexions lancées en 2013 et poursuivies en 2014 sur la politique territoriale régionale donneront de multiples occasions de mobiliser ETD ;
- l'Association régionale d'information des collectivités (ARIC) avec qui elle a conclu, en 2013, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ;
- des organismes œuvrant dans le domaine de la prospective et de l'innovation sociale (27<sup>ème</sup> Région, Futuribles International...).

### *I.3. Elaborer un schéma régional des services d'intérêt public*

Les services d'intérêt public constituent un fondement majeur de la cohésion territoriale et sociale. La Région se mobilise depuis plusieurs années pour défendre un maillage équilibré du territoire en matière d'offre de services. Elle a notamment accompagné les démarches conduites par certains pays, avant d'engager la démarche régionale d'élaboration d'un Schéma des services d'intérêt public, dont la première étape a consisté en la réalisation d'un diagnostic de l'offre de services aux populations et aux entreprises

en Bretagne, lequel fournit une première base d'informations sur le maillage territorial en services dans les domaines essentiels de la vie quotidienne : santé et action sociale, services postaux, éducation, commerces de proximité, emploi, garde d'enfants, aide à domicile, transports, technologies numériques, ainsi que services aux entreprises.

En complément de ce diagnostic, le CESER a achevé sa réflexion sur la question du financement des services collectifs aux populations car, recouvrant des acteurs de natures diverses (institutions publiques, opérateurs privés, associations, ...) dans de nombreux domaines (services sociaux et de santé, postaux, bancaires, garde d'enfants, aide à domicile, ...), les services adoptent des modèles économiques variables, aux sources et modalités de financement diverses.

Les réflexions et soutiens relatifs aux services d'intérêt public se poursuivront en 2014 à travers le volet territorial du Contrat de Plan Etat Région, qui prévoit une place particulière à l'accès aux services au public.

S'appuyant sur les initiatives départementales déjà engagées ou prévues, une phase de diagnostic sera lancée début 2014 par l'Etat. Dans ce cadre, la Région pourra s'engager, conformément au rapport consacré à sa nouvelle politique territoriale 2014-2020, en décembre 2013, disposant que, dans le cadre des contrats de partenariat qui en découleront, elle accompagnera plus fortement les services collectifs à la population en leur dédiant une enveloppe spécifique (équivalente à 20% maximum des crédits de la convention avec chaque pays et avec l'Association des îles du Ponant).

A cette même occasion, la Région a annoncé vouloir, chaque année, sur la base des projets accompagnés, organiser une Conférence régionale annuelle regroupant notamment les pays, Conseils de développement, pour faire le point sur la situation des services à la population.

## II. Développer et mutualiser l'information géographique

### II.1. Animer le projet GéoBretagne

**GéoBretagne®**

partenariat autour de l'information géographique en Bretagne (geobretagne.fr), est dorénavant bien installé dans le paysage breton.

Aide et réponse pour les acteurs publics soumis aux obligations de la directive européenne INSPIRE, GéoBretagne est également devenu en quelques années un lieu de partage des données géographiques reconnu et réutilisé par les partenaires.

Ainsi, voit-on fleurir des exemples multiples de réutilisation des flux et outils de la communauté GéoBretagne comme le site du GIP Bretagne environnement (<http://cartographie.bretagne-environnement.org>), des sites pour le grand public localement (<http://sig.cote-embraude.fr/randosetbalades/>) ou encore la cartographie (<http://www.pays-aubigne.fr/>), ainsi que des organismes de recherche comme AgroCampus Ouest (<http://geowww.agrocampus-ouest.fr/web/>).



Preuve supplémentaire du dynamisme du partenariat, la récente Assemblée générale a acté l'adhésion de 104 partenaires désormais ainsi que la constitution de 7 pôles métiers supplémentaires (Eau, Energie et GES, Bocage, Télécoms, Architecture et réutilisation, Exploitation des données 3D, Déplacement et transport) portant ainsi au nombre de 13 le nombre total de pôles métier de GéoBretagne. 2014 sera

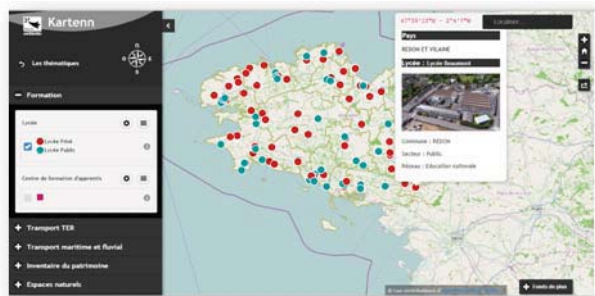
consacrée à la mise en place effective de ces nouveaux pôles et à la réflexion de deux nouveaux, d'ores et déjà identifiés, sur la Biodiversité et les Déchets.

Indicateur : Nombre de pôles métier					
	2010 Réalisation 2009-10	2011 Réalisation 2010-11	2012 Réalisation 2011-12	2013 Réalisation 2012-13	2014 Cible
Nombre de pôles métier actifs	6	7	7	13	15

Cet indicateur mesure le nombre de groupes de travail thématiques en activité et animés par ou en lien avec GéoBretagne. Il permet de mesurer le dynamisme des partenaires en matière de volonté de coordination et d'optimisation de bases de données géographiques "métier". Il est mesuré par le nombre de rubriques actives dans la partie "Pôles métier" du site GéoBretagne.

Par ailleurs, le nombre moyen de connexions mensuelles (passé de 4 000 en 2012, à 20 000 en moyenne en 2013) sur le site grand public [www.geobretagne.fr](http://www.geobretagne.fr) permet de mesurer l'intérêt croissant porté au site, notamment par le grand public. L'un des enjeux de 2014 pour GéoBretagne est de pouvoir suivre et assurer les performances de la plateforme y compris en cas de charges élevées relayées par les réseaux sociaux.

## II.2. Géolocaliser l'action de la Région Bretagne



En 2014, le rapprochement en interne entre système d'information et système d'information géographique prendra toute sa mesure via une urbanisation de l'architecture technique du SIG remise à plat et optimisée en lien fort avec l'informatique. L'autre projet phare sera applicatif puisqu'une nouvelle version de l'application cartographique Kartenn plus ergonomique et compatible en termes de mobilité verra le jour. Si cette version s'avère satisfaisante au niveau des usages, elle pourra également être proposée sur le

site [bretagne.fr](http://bretagne.fr) afin de valoriser les données géographiques produites dans le cadre des compétences régionales (lycées, réserves naturelles, lignes TER, patrimoine, etc.).

## III. Amplifier et faire partager les engagements régionaux en faveur du développement durable

L'Agenda 21 de seconde génération s'appuie principalement sur deux outils : la grille de questionnement de la durabilité *PADUS / DURABLE*<sup>1</sup> et l'Index régional de développement durable, outil de partage des enjeux avec les acteurs régionaux.

### III.1. Animer l'Agenda 21 en interne

*PADUS / DURABLE* est le support principal de l'animation de l'Agenda 21 en interne. Cet outil d'aide à la décision favorise l'amélioration de la qualité de l'action régionale au regard des enjeux du développement durable. Elaboré collectivement, *PADUS / DURABLE* a fait l'objet d'un déploiement expérimental en 2013, qui a démontré l'intérêt de le consolider et de généraliser son utilisation.

*PADUS / DURABLE* permet ainsi d'élaborer des outils d'instruction adaptés par politique, pour conditionner l'action régionale à la prise en compte du développement durable. *PADUS / DURABLE* doit permettre de s'assurer qu'aucun enjeu de développement durable n'ait été oublié. Enfin, *PADUS / DURABLE* sera aussi le support des interventions ponctuelles de conseil et d'accompagnement de l'Agenda 21 auprès des autres services sur les projets de développement durable.

Pour approfondir cette démarche « qualité » et pour répondre aux enjeux spécifiques de la qualité démocratique et notamment la participation citoyenne et l'association des parties prenantes, l'animation de l'Agenda 21 explorera avec les services les possibilités de mutualisation de ressources, de reconnaissance et d'accroissement des compétences pour mener des démarches de concertation.

En interne, les actions de sensibilisation, telles que le cycle de conférences sur des thématiques de développement durable, seront poursuivies. En 2014, le cycle de conférences à destination des agents et membres des assemblées sera dédié à l'innovation sociale.

---

<sup>1</sup> PADUS : Pour un avenir durable et solidaire, *padus* en breton signifiant durable.

### III.2. Animer l'Agenda 21 en externe et en lien avec les partenaires régionaux

Dans le cadre de l'observation des dynamiques territoriales (cf. supra), l'Agenda 21 doit contribuer à alimenter des réflexions régionales, partagées, sur la durabilité, l'analyse des territoires, la mesure du bien-être des Bretonnes et des Bretons – notamment à travers les nouveaux indicateurs de richesse des territoires – et à leur mise en œuvre dans les politiques régionales.

C'est dans ce cadre que la Région élabore, avec ses partenaires sur le territoire, un Index régional du développement durable. Pour retenir collectivement des indicateurs de mesure du développement durable du territoire, un groupe de travail réunissant des collectivités du B16, des pays, des conseils de développement, le CESER et l'Etat a été constitué. L'INSEE participe à cette démarche et y apporte son expertise technique. L'Index sera le support de l'identification de priorités communes, l'outil principal de l'animation externe de l'Agenda 21.

Pour mener à bien ce projet, plusieurs actions seront poursuivies en 2014, notamment le soutien à l'association PEKEA (*a Political and Ethical Knowledge on Economic Activities*), association pluridisciplinaire qui vise l'appropriation sociale des sciences par la rencontre de la recherche et des pouvoirs locaux notamment.

Par ailleurs, le soutien aux initiatives structurantes en Bretagne en faveur du développement durable se poursuivra en 2014. A titre d'exemples, la Région :

- organise avec l'Etat et l'ADEME les Trophées bretons du développement durable,
- est associée à la définition des conventions pluriannuelles d'objectifs et à la conduite des travaux d'acteurs régionaux tels que Cohérence, *Slow food* ou le Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne,
- participe aux manifestations d'ampleur régionale sur le thème du développement durable.

## IV. Animer une politique globale en faveur de la jeunesse

Avec l'adoption, en octobre 2013, du bilan et de l'actualisation de la charte d'engagement en faveur de la jeunesse, la Région a souligné l'importance de dépasser les logiques d'intervention sectorielles et verticales. La situation des jeunes aujourd'hui appelle la construction d'une politique publique globale et cohérente qui mobilise l'ensemble de ses champs d'intervention et qui soit en capacité de s'adapter rapidement à l'évolution de la situation des jeunes. C'est pourquoi la Région a adopté, pour la mise en œuvre de sa politique jeunesse, une démarche qui repose sur la transversalité et qui favorise l'expérimentation.

### IV.1. Coordonner une politique jeunesse reposant sur la transversalité et la concertation

Les deux premières années de mise en œuvre de la charte d'engagement en faveur de la jeunesse ont permis de développer une méthode de travail reposant largement sur la transversalité. Cette démarche s'est ainsi traduite par l'animation de groupes de travail internes, l'organisation de séminaires de directions favorisant le développement d'une culture interne des questions de jeunesse et favorisant l'intégration de la dimension jeunesse dans les politiques sectorielles.

La présentation lors de la session d'octobre 2013 de la charte d'engagement en faveur de la jeunesse, du Pacte de réussite éducative et professionnelle et du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche ou encore le chantier ouvert sur l'emploi des jeunes lors de l'élaboration de la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, témoignent de cette forte volonté de mise en cohérence et de meilleure articulation des outils régionaux.

Cette recherche des complémentarités trouve aussi écho dans la concertation et le partenariat développés d'une part, avec l'Etat et d'autre part, avec les collectivités territoriales notamment à travers le B16. Au regard du contexte économique, deux chantiers ont été privilégiés : d'une part, avec la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports, il a été décidé de pouvoir travailler sur les questions des jeunes vulnérables et d'autre part, il a été acté avec les membres du B16 de mettre en place un groupe de travail sur l'emploi des jeunes.

La construction de réponses adaptées et cohérentes nécessite évidemment une connaissance fine de la situation des jeunes. L'exercice d'actualisation de la charte a permis d'engager une démarche de

diagnostic/Index qu'il est convient de consolider dans le cadre du projet global d'Observatoire des Territoires (cf *supra*).

#### *IV.2. Favoriser la mise en œuvre de démarches expérimentales*

La charte d'engagement a permis le lancement de plusieurs appels à projets, dans le domaine de la santé, du logement, de la culture ou encore de la solidarité internationale, qui ont favorisé l'émergence de projets singuliers et innovants. Poursuivant cette logique d'expérimentation, la Région souhaite également développer un outil encourageant l'engagement des jeunes. Objet de réflexion par nature transversal, la question de l'engagement a été, par ailleurs, clairement identifiée comme l'une des perspectives de travail communes aux membres du B16. En effet, les constats et les écueils identifiés concernant les fonds de soutien aux projets des jeunes sont largement partagés : comment faire en sorte que ces dispositifs s'adressent à un public très varié ? Comment adapter les modalités d'intervention aux pratiques des jeunes ?

L'enjeu pour 2014 est donc de parvenir à la mise en place d'un outil d'accompagnement des projets de jeunes qui puisse lever ces freins et être complémentaire avec des dispositifs déjà déployés par des partenaires publics.

### > **Projet de délibération**

**Je vous propose sur le programme 102 « Observer les dynamiques territoriales et anticiper les mutations » :**

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 785 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement de 819 000€ ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Pierrick MASSIOT

## Programme 103 > Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne

En adoptant sa stratégie « Bretagne Numérique » en 2011, la Région a fixé l'ambition du numérique pour tous.

Les actions de ce programme concourent à mettre en œuvre cette stratégie, tant dans son volet infrastructure avec le projet « Bretagne très haut débit » que dans son volet relatif aux usages.

En 2014, la première phase du projet Bretagne très haut débit entrera dans une phase active de mise en œuvre.

En parallèle, la Région continuera d'accompagner et de promouvoir le développement des usages numériques via le soutien aux projets numériques innovants et aux réseaux de l'accès public au numérique, historiquement les cybercommunes mais aussi, les « fablabs » et autres tiers-lieux émergents en Bretagne et contribuant à rendre le numérique accessible au plus grand nombre.

2014 sera également une année marquée par le développement du projet d'« Espaces Numériques de la Connaissance », un des 10 projets phares de « Bretagne Numérique », avec le déploiement d'outils innovants favorisant l'accès à tous à la connaissance, à la culture et aux savoirs de Bretagne.

Le programme s'articule autour des trois objectifs suivants :

### I. Déployer le Très Haut Débit

- I.1 Accompagner les maîtrises d'ouvrage liées au déploiement du THD
- I.2 Conforter une gouvernance THD multi-échelle et multi-thématique

### II. Développer les services publics numériques

- II.1 Renforcer l'équipement numérique des collectivités
- II.2 Soutenir la promotion et le développement des services liés à l'e-administration
- II.3 Consolider le réseau de l'accès public au numérique

### III. Soutenir les usages numériques

- III.1 Observer les pratiques numériques
- III.2 Faciliter l'accès à la connaissance
- III.3 Accompagner les usages innovants
- III.4 Promouvoir le numérique

Projet de BP 2014	
AP	275 000 €
AE	1 630 000 €
<b>Total</b>	<b>1 905 000 €</b>
CPI	30 000 000 €
CPF	1 830 000 €
<b>Total</b>	<b>31 830 000 €</b>



## I. Déployer le Très Haut Débit

### I.1. Accompagner les maîtrises d'ouvrage liées au déploiement du THD

Le 22 mars 2013, le syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté ses nouveaux statuts devenant ainsi l'outil de gouvernance du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD).

Pour rappel, le projet Bretagne Très Haut Débit est structuré en quatre axes :

- AXE 1 – Equilibre, consistant à déployer la fibre dans les villes moyennes du réseau breton, afin de les placer au niveau des agglomérations équipées par les opérateurs privés.
- AXE 2 – Cohésion, engageant à équiper des territoires et zones géographiques plus diffus, au même rythme que les villes.
- AXE 3 - Connaissances, Economie et Services, permettant l'équipement de sites spécifiques, en fonction de leurs besoins, en dehors des plaques de déploiement programmées.
- AXE 4- Montée vers le Très Haut Débit, consistant à fournir à des zones très mal desservies, une solution d'attente, en avance de phase sur le déploiement du FTTH.

Une convention cadre régionale avec Orange a été signée le 28 juin 2013 organisant le suivi des déploiements sur lesquels l'opérateur privé Orange s'est engagé et qui représente environ 40% des foyers bretons à couvrir. Pour les zones qui ne seront pas couvertes par les opérateurs privés, la maîtrise d'ouvrage publique des travaux de la première phase sera assurée, comme prévu par la feuille de route, par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne. Ce dernier a lancé durant l'été 2013, les premiers appels d'offres correspondants à une première tranche de travaux. Ces derniers seront engagés et entreront en œuvre en 2014 pour permettre les premiers déploiements de prises dans les territoires bretons.

Les premiers travaux lancés concernent l'« AXE 4 » du projet. Il s'agit de réaliser près de 200 opérations de « montée en débit » sur des zones mal desservies, en rapprochant la fibre optique des usagers, jusqu'au sous répartiteur le plus proche. Ces travaux seront réalisés en 2014 et terminés en 2015.

Le déploiement du FTTH, correspondant à l'équipement en fibre optique jusqu'à l'utilisateur sera engagé en 2014 pour une première tranche de travaux portant sur un volume de 60 000 prises (AURAY, CARHAIX, LAMBALLE, REDON). Les marchés sont lancés et seront attribués au printemps pour un démarrage des travaux après l'été. Quatre villes moyennes sont concernées, au titre de l'« AXE 1, EQUILIBRE » du projet pour environ 30 000 prises et un nombre équivalent de prises optiques seront réalisés sur des territoires ruraux, au titre de l'« AXE 2, COHESION ». L'équipement de sites spécifiques est possible, après évaluation de besoin, au titre de ces marchés (« AXE 3 – Connaissances, Economie, Services »).

L'essentiel de ces travaux de la première tranche est à réaliser sur les années 2014 et 2015, afin d'optimiser l'utilisation des crédits européens de la programmation 2007- 2013. La programmation budgétaire envisage une dépense de 60 Millions d'euros en 2014 et de 100 Millions d'euros en 2015. La deuxième tranche de travaux sera préparée durant l'année 2014.

Pour faire face à cette montée en charge, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne mobilisera les ressources prévues par le plan de financement du projet,

Indicateur 1: Nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit (donc hors zone AMI) (Source Mégalis Bretagne)		
	2014 Prévision	2017 Cible
Nombre de prises déployées	20 000	215 000

## I.2. Conforter une gouvernance THD multi-échelle et multi-thématique

La Région Bretagne a transféré au syndicat mixte Mégalis Bretagne sa compétence L1425-1 « communications électroniques » lui permettant d'avoir la capacité d'action sur l'ensemble du territoire régional. La Région est donc pleinement engagée dans le syndicat mixte et continuera à apporter sa contribution annuelle en 2014 afin de permettre à Mégalis Bretagne de mettre en œuvre ses nouvelles compétences.

## II. Développer les services publics numériques

### II.1. Renforcer l'équipement numérique des collectivités

Depuis 2011, la Région accompagne les îles et les EPCI dans leur équipement en systèmes de visioconférence en lien avec Mégalis Bretagne qui mutualise l'achat des appareils et la plate-forme de réservation.

En facilitant la généralisation de ces équipements grâce à un maillage du territoire breton, le dispositif vise à offrir un nouveau service pour l'ensemble des acteurs participant au développement des territoires : collectivités, entreprises, associations... Les enjeux sont de : favoriser les échanges entre acteurs multiples au niveau régional, national, européen et international, grâce à des technologies simples d'utilisation ; réduire les déplacements, ce qui permet de gagner en temps, de faire des économies significatives et de réduire la production de gaz à effets de serre ; permettre le développement de nouveaux usages, facilitant la vie quotidienne et améliorant la qualité de vie.

L'objectif fixé est que 100% des îles et des EPCI bretons soient équipés en visioconférence. Afin de continuer la dynamique d'équipement en cours, la Région accentuera la promotion de ce dispositif sur les territoires. Les Contrats de partenariats négociés avec les pays et les îles contribueront également à la mise en œuvre de cette action et permettront de la démultiplier.

### II.2. Soutenir la promotion et le développement des services liés à l'e-administration

Le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne fédère les collectivités bretonnes autour des enjeux du numérique dans les services publics. Il a ainsi développé des compétences favorisant le développement de nouvelles pratiques au sein des collectivités, l'acquisition d'une nouvelle culture et l'usage des services numériques.

La participation régionale contribue à financer le fonctionnement du syndicat mixte et les services mutualisés.

<b>Indicateur 2: Nombre d'entités publiques utilisant la plate-forme de services dématérialisés de Mégalis Bretagne (Source Mégalis Bretagne)</b>				
	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Cible
Nombre d'entités publiques utilisatrices	772	932	1139	1380

### II.3. Consolider le réseau de l'accès public au numérique

L'année 2014 sera une année charnière pour l'accès public au numérique en Bretagne. L'appel à projets expérimental Cybercommune « Nouveaux usages – Nouvel espace » lancé mi-2013 va permettre de mettre en exergue les axes de développement des espaces numériques en Bretagne afin de tenir compte de l'évolution rapide et constante des usages et des technologies, de mener une réflexion sur leur avenir et sur les services nouveaux qu'ils pourraient proposer aux usagers. Six espaces ont été retenus pour mener l'expérimentation et travailler autour de la fabrication numérique, de la médiation numérique sur les territoires et des services aux très petites entreprises (TPE), chaque axe faisant l'objet de documents méthodologiques qui seront mis à disposition de l'ensemble du réseau après évaluation.

Parallèlement, des rencontres régulières seront organisées et différentes actions soutenues pour permettre aux animateurs de se former, de monter des projets collaboratifs et de proposer des activités permettant de

repositionner le numérique comme un outil au service des problématiques locales et permettant de développer l'innovation sociale (notamment via la diffusion du projet « La Prairie dans les territoires »).

L'accès public au numérique ne se cantonne plus uniquement aux cybercommunes. Les différents tiers-lieux naissant un peu partout en Bretagne participent à leur manière au développement des usages numériques.

Comme la Région accompagne le réseau Ordi Solidaire Bretagne ou encore, depuis 2012, la structuration du réseau des fablabs bretons (ateliers de fabrication), il s'agira d'accompagner la réflexion de la structuration des autres lieux émergents (espaces de co-working et de télétravail...) en lien avec les acteurs locaux et afin d'assurer une vraie cohérence régionale de tous ces réseaux.

L'ensemble de ces actions sera construit avec les acteurs locaux et en partageant ces expériences à l'échelle nationale.

### **III. Soutenir les usages numériques**

#### *III.1. Observer les pratiques numériques*

Le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin (Môle @rmoricain de Recherche sur la SOciété de l'information et les Usages d'INternet) est une fédération des laboratoires bretons travaillant sur les technologies de l'information.

Marsouin dispose d'un observatoire statistique propre OPSIS (Observatoire et prospective sur la société de l'information et ses services), que les chercheurs viennent alimenter en questionnements théoriques. L'animation du GIS et l'observatoire OPSIS sont soutenus par la Région.

Ces travaux de recherche et d'observation permettent une meilleure compréhension des évolutions sociétales notamment en matière d'usages (et de non usages) des TIC. Ils sont diffusés sous la forme de publication en lien avec la Région.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sera étudiée en lien avec les politiques régionales de la recherche et de l'innovation.

#### *III.2. Faciliter l'accès à la connaissance*

Dans le cadre de la stratégie Bretagne numérique adoptée par le Conseil régional en mai 2011, la Région Bretagne a défini, parmi ses actions phares, le développement d'espaces numériques de la connaissance (ENC).

Ils ont comme objet de rendre plus accessibles, conformément aux principes de l'open data, des connaissances sur la Bretagne, à commencer par celles que le Conseil régional produit ou finance. A ce titre, les ENC contribueront également de manière transversale aux projets d'observatoire des territoires. Ces « espaces numériques de la connaissance », sont également inscrits comme engagement de la charte en faveur des jeunes.

Le marché lancé fin 2013 va permettre de mettre en place des outils innovants de médiation numérique autour de la connaissance. Ces 3 démonstrateurs, ou maquettes de Haute Qualité Numérique, vont être présentés en 2014, afin de proposer des solutions techniques permettant d'« augmenter » numériquement des données autour de l'histoire, du patrimoine, de la géographie, du tourisme, de la culture, des savoirs...

Ces maquettes utiliseront des technologies de pointe comme le web 3D, la réalité virtuelle ou encore la réalité augmentée. Courant 2014, ces démonstrateurs seront testés et évalués afin de définir les outils qui deviendront opérationnels.

De plus, pour alimenter les ENC, la Région pourra soutenir des projets de valorisation et de diffusion de contenus autour de la « matière de Bretagne ». Ces projets devront être réalisés dans l'année (projets à court terme), et avoir un fort potentiel collaboratif (avec volonté réelle de mise à disposition des contenus).

### III.3. Accompagner les usages innovants

Depuis 2011, par son soutien, la région a contribué à l'émergence de projets mettant le numérique au service de nombreux domaines : Culture (ex : Zikcard, la carte de visite multimédia des artistes bretons), patrimoine (ex : « les Seigneurs de Montfort », dispositif en réalité augmentée sur le Moyen-Âge), l'urbanisme (ex : CityNoise, projet porté par des étudiants en art et numérique proposant de cartographier les nuisances sonores en temps réel dans la ville), Développement durable ( ex : laBoss, plateforme B to B et B to C, porté par Boutique Solidaire Bretagne, autour du commerce équitable en Bretagne), économie numérique (développement des fablabs)....

La Région continuera à soutenir le développement des usages en accompagnant les projets numériques innovants des collectivités, des associations ou entreprises, en lien avec la connaissance et les savoirs. Les projets retenus dans le cadre de ce dispositif, auront vocation à intégrer les ENC.

### III.4. Promouvoir le numérique

En juin 2013, s'est tenu à Rennes la première édition de « Faites du numérique ». Sous une même bannière, trois événements étaient organisés : « Connexités », organisé par Rennes Métropole, le 9<sup>e</sup> « Carrefour des possibles en Bretagne », organisé par Télécom Bretagne et la Région et « Tu Imagines ? Construis ! », organisé par la Région.

L'événement régional a connu un grand succès auprès du public : près de 4 000 visiteurs sur les trois jours. De plus, des projets ont émergé ou ont pu franchir un cap grâce à l'événement :

- Bionico : création d'une main artificielle entièrement articulée, utilisant des technologies libres de droit
- Formation inter école (EESAB, Télécom Bretagne, ENS Rennes, Université de Rennes 2...)
- MOOC Fabrication Numérique (Massive Online Open Courses – Cours en ligne ouverts à tous)
- Développement de l'activité pour les entreprises en création issues des fablabs bretons (IpsioFactio notamment, issu du TyFab de Brest, qui fabrique des imprimantes 3D entièrement conçues en Bretagne)

Suite au succès de cette première édition, il est proposé de renouveler l'expérience à Brest en juillet 2014, afin de profiter de la dynamique des événements brestois prévus à cette période (Forum des usages coopératifs et rencontre des cantines et coworkers).

## > Projet de délibération

### Je vous propose sur le programme 103 « Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne »

- > de proroger l'autorisation d'engagement de 51 150 000 € ouverte au titre des exercices 2011 à 2013 jusqu'en 2014 et de l'abonder de 275 000 € ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 630 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 30 000 000 € ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 830 000 € ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Pierrick MASSIOT

## Programme 104 > Faciliter l'accès à un logement de qualité pour tous

Projet de BP 2014

L'accès à un logement de qualité demeure au cœur des préoccupations des bretonnes et des bretons, qui rencontrent des difficultés pour trouver un logement répondant à leurs aspirations, en raison principalement de l'écart croissant entre le coût global de l'habitat (logement, charges, énergie) et le niveau de leurs revenus.

AP	25 620 000 €
AE	505 000 €
<b>Total</b>	<b>26 125 000 €</b>
CPI	14 300 000 €
CPF	370 000 €
<b>Total</b>	<b>14 670 000 €</b>

Lors de la session de juin 2013, le Conseil régional a arrêté les nouvelles orientations de la politique régionale de l'habitat, selon les principes d'intervention suivants :

- Placer l'habitant au cœur des préoccupations, en prenant en compte la diversité des usages et leurs évolutions, qu'elles soient sociologiques, démographiques ou environnementales.
- Intervenir quand l'échelle régionale est la plus adaptée, en s'insérant efficacement dans un environnement institutionnel complexe, et partenariat avec les collectivités locales qui disposent de compétences dans le domaine du logement.

Néanmoins, tous les territoires ne sont pas dotés des mêmes moyens pour œuvrer en faveur de l'habitat et la question du logement ne se pose pas de la même manière dans les territoires ruraux, les zones littorales, les villes moyennes ou les grandes agglomérations : c'est pourquoi le Conseil régional a décidé de différencier son mode d'intervention en matière d'habitat, en prévoyant :

- des actions d'envergure régionale qui ont vocation à être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire ;
- des actions différenciées dans les 21 pays et dans les îles, pour apporter des réponses ciblées à la diversité des problématiques rencontrées localement, dans le cadre de contrats de partenariat conclus avec les Pays et l'association des îles du Ponant.

Compte tenu de ces principes, le programme s'articule autour des 4 objectifs suivants :

### I Œuvrer pour la cohérence et la qualité des stratégies d'aménagement et des politiques de l'habitat

- I.1 Coordonner et accompagner les démarches de planification territoriale
- I.2 Améliorer la connaissance et participer à des réseaux d'animation

### II Favoriser la densification des centralités

- II.1 Mettre en œuvre le programme régional de rénovation urbaine
- II.2 Soutenir les démarches expérimentales ou innovantes
- II.3 Favoriser la redynamisation des centres urbains à travers une mobilisation des potentialités foncières et d'habitat existantes

### III Améliorer la qualité de l'habitat breton

- III.1 Améliorer la qualité du parc de logements existant
- III.2 Soutenir la construction de logements sociaux sur les territoires en tension
- III.3 Développer l'innovation architecturale, technique et sociale
- III.4 Faciliter l'information du grand public concernant le logement
- III.5 Favoriser les nouvelles formes de solidarité qui s'expriment à travers le logement

### IV Faciliter l'accès au logement des jeunes

- IV.1 Accompagner les territoires pour développer et améliorer le parc de logements des jeunes
- IV.2 Favoriser la mobilisation de l'offre existante de logements

## **I. Œuvrer pour la cohérence et la qualité des stratégies d'aménagement et des politiques de l'habitat**

### *I.1. Coordonner et accompagner les démarches de planification territoriale*

Depuis 2008, la Région développe une dynamique d'accompagnement des démarches de planification (les Schémas de Cohérence Territoriale en particulier) auxquelles elle est réglementairement associée. Cette action s'est traduite par la participation à l'élaboration des SCOT (participation aux réunions de personnes publiques associées, formulation de contributions aux projets sur les documents arrêtés). Elle s'est également élargie à une démarche de mutualisation d'expériences entre les SCOT avec l'organisation de réunions d'échanges « inter-scot » qui sont aussi l'occasion de dialoguer de la déclinaison des enjeux régionaux à l'échelle des territoires et de l'adéquation de leur action avec l'action régionale. Cette implication de la Région répond à une attente forte des territoires, soucieux de disposer d'éléments sur les objectifs des politiques et schémas régionaux pour construire leurs projets d'aménagement.

La Région poursuivra en 2014 son association à l'élaboration de ces documents d'urbanisme, et encouragera la couverture progressive de l'ensemble du territoire par un SCOT à l'échelle du pays, et par un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale. En 2014, avec 30 SCOT élaborés ou en cours d'élaboration, une très grande partie de la Bretagne est désormais concernée par un projet de territoire matérialisé par un document d'urbanisme, témoignant d'une dynamique forte en matière de planification locale.

Une nouvelle étape pour ces documents d'urbanisme, consiste désormais à franchir avec succès le saut qualitatif (institué par la loi du 12 juillet 2010, portant « engagement national pour l'environnement » - ENE, dite Grenelle 2), qui permet de renforcer le rôle des SCOT dans la maîtrise du développement territorial. Il s'agit pour la Région d'accompagner les territoires dans l'atteinte de cet objectif qualitatif de « grenellisation » des SCOT, fixé par le législateur à échéance 2017, mais également de favoriser la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et du Schéma Régional Climat Air Energie, relevant directement des compétences régionales.

Pour ce faire, outre sa participation aux réunions techniques et les contributions qu'elle produit en tant que personne publique associée, la Région cherchera, avec ses partenaires, à accompagner les territoires dans l'auto-évaluation des SCOT, en lien avec son projet de création d'un observatoire des territoires

Les lois dites Grenelle 1 et Grenelle 2 ont notablement renforcé les SCOT mais ont également imposé un rapport de compatibilité entre les autres documents de planification, notamment entre le SCOT et le Programme Local de l'Habitat (PLH). Le PLH, formalisation des politiques locales de l'habitat, repose sur un diagnostic du territoire, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du logement. Il articule stratégie et actions opérationnelles. Obligatoire depuis 2009 pour les EPCI compétents en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (18 en Bretagne), les PLH se révèlent des outils adaptés à tous les territoires. Fin 2013, 54 EPCI bretons ne disposent pas encore d'un PLH. C'est pourquoi en 2014 la Région accompagnera ces EPCI, dans l'élaboration de leur premier PLH. Elle participera également aux réunions techniques d'élaboration des PLH en tant que personne morale associée, en amont du Comité Régional de l'Habitat (CRH), chargé de favoriser la cohérence des politiques locales. Enfin, la Région Bretagne veillera par ses contributions et sa participation aux échanges techniques à optimiser la cohérence, l'articulation et la compatibilité du triptyque SCOT-PLH-PLU sur le territoire breton.

### *I.2. Améliorer la connaissance et participer à des réseaux d'animation*

La mise en œuvre de politiques adaptées nécessite une connaissance fine de la situation du logement en Bretagne et de ses perspectives d'évolution : nombre et localisation des logements, typologies, état du parc, évolution des coûts, occupation sociale du parc, taux de vacance, etc... De nombreuses données existent à différentes échelles et de provenances diverses, mais elles ne sont pas organisées en système cohérent permettant de réaliser une observation à l'échelle régionale. Dans le cadre du projet d'observatoire des territoires, de GéoBretagne, et à travers le développement de partenariats, la Région encouragera le partage de ces données et contribuera, par des études, à enrichir la connaissance de la situation du logement en Bretagne.

La Région poursuivra son implication au sein des réseaux d'acteurs du logement en Bretagne (réseau des collectivités délégataires, réseau des acteurs du renouvellement urbain), et poursuivra son soutien aux organismes qui contribuent à animer ces réseaux à une échelle régionale ou interrégionale (ARO Habitat Bretagne, Club Décentralisation Habitat, RésOVilles).

## II. Favoriser la densification des centralités

### II.1. Mettre en œuvre le programme régional de rénovation urbaine

La convention pour la rénovation urbaine en Bretagne signée le 9 juin 2006 par l'Etat, la Région et l'ANRU, prorogée jusque fin 2014, vise pour la période 2004-2014 à restructurer dans un objectif de mixité sociale et de développement durable les quartiers prioritaires classés en zones urbaines sensibles de 7 principales villes (Brest, Lorient, Quimper, Rennes, Saint Briec, Saint Malo, Vannes) et de deux villes ayant obtenu une dérogation (Guingamp et Lanester). 81% des aides de la Région sont engagées, ce qui correspond à un montant de travaux d'environ 824 M€.

Indicateur 1 : taux de réalisation financier des projets de rénovation urbaine en périmètre ANRU par rapport aux conventions signées et à leurs avenants				
Ville	Quartier	Crédits affectés En M€	Enveloppe Région En M€	Taux d'affectation
Lorient	Kervénanec	5,37	5,37	100%
Brest	Pontanézen	3,98	3,98	100%
Quimper	Kermoyan	3,86	3,99	97%
Rennes	Villejean-Maurepas-Cleunay-Champs Manceaux-Le Blosne	10,9	10,9	100%
Saint-Briec	Croix Saint Lambert Balzac /Ginglin	9,2	10	92%
Saint-Malo	La Découverte	4,5	5,2	87%
Guingamp	Roudourou	3,7	3,81	97%
Lanester	Kesler-Devillers	2,6	2,6	100%
Vannes	Ménimur	3,7	3,77	98%
TOTAL		47,81	49,62	96%

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et les quartiers retenus dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) ne sera arrêtée qu'à l'été 2014 : mais il est d'ores et déjà annoncé que les territoires sélectionnés seront beaucoup moins nombreux pour la prochaine période.

Pour sa part, la Région souhaite renforcer la cohérence de son action en faveur des territoires prioritaires de la politique de la ville ce qui lui permettra de rendre plus lisible son action. A cet effet, un travail de consolidation des aides régionales sur un territoire-test (les quartiers prioritaires de Rennes Métropole), est en cours et pourrait être généralisé dès que la liste des quartiers bénéficiant d'un contrat de ville en Bretagne sera connue.

Cette cohérence résultera notamment d'une plus forte intégration dans le cadre des contractualisations avec les pays et avec l'Etat au titre du volet territorial et métropolitain du contrat de plan.

En complément de la convention pour la rénovation urbaine en Bretagne, la Région a mis en place un dispositif spécifique en faveur des projets de recomposition des quartiers et du parc social urbain de villes moyennes dont les quartiers présentent des caractéristiques socio-économiques semblables à ceux des grandes villes en périmètre ANRU. Quatre conventions avaient été signées avec Auray, Lannion, Plédran et Fougères. L'enveloppe financière de 7,2 M€ dédiée à ces quatre conventions a été engagée en totalité.

Ce dispositif complémentaire pourra être mobilisé au travers des contrats passés avec les Pays, dans le cadre d'un projet structurant de redynamisation du territoire.

### II.2. Soutenir les démarches expérimentales ou innovantes

Conformément aux orientations définies dans le rapport présenté en session de juin 2013, la Région fait de la gestion durable du foncier une action prioritaire. L'adoption en décembre 2012 d'une Charte pour une gestion économe du foncier témoigne de cette volonté forte. Dans le cadre de ces orientations, la Région a initié en 2013, un soutien aux démarches expérimentales ou innovantes en faveur de la densification des zones urbanisées.

Outre l'identification, la diversification ou l'optimisation des gisements fonciers, ces démarches peuvent intégrer l'analyse des différents outils (BIMBY – build in my backyard-, OPAH, habitat participatif, ...) permettant d'encadrer et de planifier l'intensification des zones urbanisées au sein des documents d'urbanisme, à l'échelle communale ou intercommunale (Schémas de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat)

3 projets ont été aidés en 2013 et la Région continuera à apporter son aide aux porteurs de documents d'urbanisme ou de projets qui souhaiteraient mener ce type d'études.

### *II.3. Favoriser la redynamisation des centres urbains à travers une mobilisation des potentialités foncières et d'habitat existantes*

Enjeu d'aménagement et de développement du territoire, la redynamisation des centres urbains constitue un levier pour enrayer la progression préoccupante de l'artificialisation des sols constatée depuis de nombreuses années en Bretagne.

Les opérations d'acquisition-amélioration permettent de développer le parc social tout en contribuant au renouvellement urbain. C'est une réponse particulièrement adaptée à la problématique du logement en zone rurale. Pourtant, elles restent insuffisamment développées, en raison de coûts élevés et de problèmes spécifiques de gestion d'un parc, par nature disséminé sur le territoire. C'est pourquoi l'intervention publique apparaît nécessaire pour favoriser ce type d'opérations.

En complémentarité avec les interventions d'autres acteurs (Foncier de Bretagne, collectivités) et l'Etat au travers de ses futurs contrats de bourgs, la Région poursuivra son soutien aux projets d'acquisition-amélioration ainsi qu'à la démarche expérimentale conduite par Foncier de Bretagne, notamment en accompagnant la réalisation d'opérations dans le cadre des contrats négociés avec les pays.

## **III. Améliorer la qualité de l'habitat breton**

### *III.1. Améliorer la qualité du parc de logements existant*

L'amélioration de la performance du parc existant constitue un enjeu majeur, en termes de confort pour les habitants, d'économies d'énergie, de réduction des charges et pour le développement de la filière du bâtiment. C'est pourquoi la Région, en complémentarité avec sa politique énergétique, accompagne les territoires, qui souhaitent intégrer cet axe fort dans les actions prioritaires des futurs contrats de pays.

### *III.2. Développer l'innovation architecturale, technique et sociale*

Historiquement, le logement social a toujours été pionnier et novateur, tant en termes de conception que d'association des habitants. La Région souhaite encourager la réalisation de projets de construction ou de réhabilitation de logements sociaux innovants et exemplaires, du point de vue architectural, technique, financier et social.

A travers cette approche misant sur l'expérimentation, il s'agit de tester des solutions nouvelles pour répondre aux enjeux de plus en plus complexes de l'habitat du 21<sup>ème</sup> siècle. Les solutions ainsi expérimentées doivent permettre de faire évoluer les pratiques en termes de conception, construction et usages des logements, en faisant du logement social un secteur d'innovation et d'excellence.

Un premier appel à projet a été organisé durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2013, conformément au questionnaire PADUS ; le cahier des charges a intégré par conséquent les 4 axes sur lesquelles repose la démarche : gouvernance, environnement, économique, sociale et sociétale, dans le cadre d'une mobilisation partenariale pour l'habitat et la construction durable.

En 2014, la Région lancera un nouvel appel à projets.

### *III.3. Soutenir la construction de logements sociaux en renouvellement urbain sur les territoires en tension*

Malgré un effort important de construction, le parc de logement social reste insuffisant au regard des besoins : la part du logement social est en Bretagne très largement inférieure à la moyenne nationale : 11% contre 16,2% alors que 70% des ménages bretons disposent de revenus leur donnant théoriquement la possibilité d'accéder au parc social.



Dans le cadre des futurs contrats de pays, les territoires littoraux et notamment les îles, confrontés à une tension entre offre et demande, pourront retenir cette priorité d'intervention régionale.

### *III.4. Faciliter l'information du grand public concernant le logement*

Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du Plan Breton Bâtiment durable ont confirmé le besoin pour les particuliers de trouver en un même lieu, un niveau et une qualité d'informations neutres et objectives (financières, juridiques, techniques, ...) leur permettant de s'orienter pour réaliser leurs projets en matière d'habitat.

La Région souhaite encourager les initiatives visant à mettre en réseau au sein de structures communes les différents acteurs qui interviennent en matière de logements. Dans le cadre du plan breton Bâtiment durable (PBBDD), des structures portées par les territoires pourront proposer un service de proximité « accueil et orientation » sur une large palette de problématiques liées à l'habitat, en commençant par les enjeux de la rénovation, notamment thermique, et pourront recevoir une labellisation de type « Maison de l'Habitat ».

Un cahier de préconisations des prestations attendues des Maisons de l'habitat est en cours de finalisation au sein du groupe de travail « Communication, information et sensibilisation » du PBBDD. Il décrit le socle commun prioritaire d'informations que les maisons de l'habitat devront pouvoir offrir aux particuliers axé sur les projets de réhabilitation (travaux à envisager, économies d'énergie, dépenses éligibles, aides mobilisables, structures d'accompagnement, ...) ainsi que les modules complémentaires qui pourront, selon la volonté des territoires, venir compléter les services offerts (logement social, logement des jeunes, permis de construire, accessibilité, eau-assainissement, santé, ...). L'aide régionale pourrait prendre la forme de subvention pour l'aménagement des locaux et/ou de prise en charge de formation pour les personnes chargées de l'accueil dans ces structures.

### *III.5. Favoriser les nouvelles formes de solidarité*

Une diversité d'initiatives telles que l'habitat groupé, l'éco-quartier, la coopérative d'habitants, ..., se proposent de repenser le rapport à l'habitat, à l'urbanisme que ce soit en milieu rural ou urbain, en rénovation ou en construction, en autopromotion ou par le biais d'un promoteur. Tous ces projets d'innovation sociale participent au « vivre ensemble » et développent des valeurs de solidarité.

Un accompagnement pourra être apporté aux porteurs de projets pour le montage d'opérations.

## **IV. Faciliter l'accès au logement des jeunes**

### *IV.1. Accompagner les territoires pour développer et améliorer le parc de logements des jeunes*

Dans le cadre de la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne, révisée lors de la session d'octobre 2013, la Région a renouvelé son engagement de soutenir le développement de l'offre et l'amélioration de la qualité des logements des jeunes. En 2011, la Région a commandé une étude diagnostic sur l'offre en logements dédiés aux jeunes de 15 à 30 ans dans les territoires bretons. Cette étude a permis d'identifier des besoins insatisfaits ainsi qu'un niveau de qualité variable des logements proposés.

Dans le cadre de sa contribution aux SCOT et aux PLH, la Région fournira les éléments de connaissance dont elle dispose et incitera les acteurs locaux à se saisir de la problématique spécifique du logement des jeunes. Toutefois, si les outils de planification n'intègrent pas d'orientations détaillées, la Région continuera à accompagner les territoires pour réaliser des études spécifiques de besoin en logements des jeunes, et dès lors que le besoin sera avéré, elle participera dans le cadre des contrats de partenariat avec les pays et les îles, à la création ou à la rénovation du parc de logements pour les jeunes.

<b>Indicateur 2 : logements des jeunes et des travailleurs mobiles</b>					
	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Logements financés au titre des appels à projets	121	163	157	194	1 119
Logements financés au titre de l'aide à la sous-location	91	147	94	217	964

#### *IV.2. Encourager la mobilisation de structures existantes dans la création d'une offre nouvelle et diversifiée pour les jeunes :*

La Région a souhaité développer un partenariat avec l'URHAJ (union régionale pour l'habitat des jeunes). Elle a donc conclu une convention triennale en 2013, afin de poursuivre le travail d'ingénierie et d'accompagnement des différentes solutions existantes ou innovantes en matière de logements des jeunes.

Pour optimiser la mobilisation de l'offre de logements existante, la Région poursuivra son soutien à la sous-location dans le parc privé et social (217 en 2013).

D'autre part, la Région pourra apporter son soutien aux acteurs menant des projets innovants en matière de logement et/ou d'hébergement des jeunes.

### > **Projet de délibération**

#### **Je vous propose sur le programme 104 « Faciliter l'accès à un logement de qualité pour tous »**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 25 620 0000 € au titre des exercices 2014 à 2020 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 505 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 14 300 000 € ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 370 000 € ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Pierrick MASSIOT

## Programme 105 > Participer à la promotion de la santé publique dans toute la Bretagne

Ce programme regroupe les actions relatives à la mise en œuvre de la politique régionale en faveur de la santé des Bretons, conformément aux orientations énoncées dans le rapport voté en session de mars 2012. L'intervention repose sur une démarche concertée, à l'écoute des besoins de santé exprimés sur l'ensemble du territoire régional.

La Région poursuivra son soutien à l'observation de l'état de santé des bretonnes et des bretons. La production et la diffusion de connaissances actualisées et territorialisées, en lien avec une démarche plus large d'observatoire des territoires, sont en effet indispensables à la conduite d'une politique adaptée aux réalités vécues par la population.

Son implication active dans les instances consultatives de santé mises en place par l'Agence Régionale de Santé (ARS) lui permet d'assurer un rôle de veille et de vigilance, réaffirmé en 2013 par l'avis rendu sur la révision du Projet régional de santé.

Dans le prolongement de la Charte d'engagement pour les jeunes adoptée en 2011 et actualisée en 2013, la Région donne la priorité à la promotion de la santé des jeunes, dont elle souhaite promouvoir une approche positive, globale et durable. Les engagements pris sur la période 2012-2014, pour soutenir l'écoute et l'information des jeunes sur la santé ainsi que la mise en œuvre de projets de prévention au plus près des besoins, seront tenus. Cette intervention vise aussi à donner aux jeunes les moyens d'agir sur les déterminants de leur santé, dans le prolongement des temps forts d'échanges et d'information organisés en 2013.

La Région poursuivra son soutien aux démarches engagées par les territoires de projets pour apporter une réponse aux inégalités de santé. L'extension du dispositif d'animation territoriale de santé illustre cette volonté partagée avec l'ARS et les collectivités de favoriser l'intégration de la santé dans les politiques locales. En complémentarité avec sa nouvelle politique territoriale, la Région s'investit pour réduire les disparités d'accès aux soins en contribuant à l'amélioration des conditions de stage en médecine générale et à la valorisation des territoires les moins attractifs auprès des professionnels.

La Région s'engage également pour lutter contre l'impact des risques environnementaux sur la santé humaine, en cohérence avec son Agenda 21. Partenaire du pilotage et du suivi du Programme régional santé environnement 2011 – 2015, elle met l'accent sur la production des connaissances, l'information et la sensibilisation du public. L'action menée dans ce programme s'inscrit en complémentarité des autres politiques régionales pour répondre à ces enjeux cruciaux, en particulier dans les domaines de la qualité de l'air, la formation professionnelle ou l'élimination des déchets dangereux.

Projet de BP 2014

AP	- €
AE	890 000 €
<b>Total</b>	<b>890 000 €</b>
CPI	- €
CPF	890 000 €
<b>Total</b>	<b>890 000 €</b>

### I. Contribuer à la construction d'une connaissance partagée sur la santé en Bretagne

- I.1 Suivre l'évolution de la santé en Bretagne
- I.2 Jouer un rôle actif dans la gouvernance régionale de santé
- I.3 Participer à la diffusion des connaissances sur la santé

### II. Favoriser la prévention et la promotion de la santé des jeunes

- II.1 Soutenir les dynamiques de prévention et de promotion de la santé des jeunes sur le terrain
- II.2 Favoriser la présence sur les territoires de lieux d'écoute généraliste sur la santé à destination des jeunes

### III. Participer aux démarches territoriales pour le développement de la santé

- III.1 Participer à l'amélioration et au renforcement des démarches territoriales de santé
- III.2 Soutenir les initiatives innovantes pour faciliter l'installation des professionnels de santé

### IV. Contribuer à une meilleure prise en compte de l'impact des risques environnementaux sur la santé en Bretagne

- IV.1 Participer au pilotage du Programme régional santé environnement 2011-2015
- IV.2 Soutenir le développement d'une culture santé environnement en Bretagne

## I. Contribuer à la construction d'une connaissance partagée sur la santé en Bretagne

L'observation de la santé constitue un préalable indispensable pour orienter l'action du Conseil régional en fonction des besoins de santé prioritaires repérés sur le terrain. L'enjeu est d'autant plus important que la Région devra anticiper les conséquences des changements démographiques, ainsi que les évolutions attendues de l'organisation des soins, des modes de rémunération des professionnels de santé et des pratiques médicales, et bien entendu être à l'écoute des attentes de la population.

La Région s'appuie sur plusieurs outils pour contribuer à la construction d'une connaissance partagée sur la santé des Bretons :

- son partenariat étroit avec l'Observatoire Régional de Santé (ORS) Bretagne, expert régional reconnu et soutenu par la Région et l'Etat,
- sa participation aux instances de démocratie sanitaire mises en place par l'ARS, qui lui permet d'assurer une veille sur les questions de santé et de jouer un rôle actif dans leur gouvernance à l'échelle du territoire régional,
- l'attention particulière qu'elle accorde à la diffusion des connaissances ainsi produites auprès de ses partenaires et de la population bretonne.

### I.1. Suivre l'évolution de la santé en Bretagne

Sur la période 2007-2013, la mission d'observation de la santé des Bretons a été principalement assurée par l'Observatoire Régional de Santé Bretagne, dans le cadre d'une convention additionnelle au Contrat de projets Etat – Région 2007 – 2013.

Au cours de cette période, l'ORS Bretagne a joué un rôle central dans le développement d'une connaissance actualisée et partagée sur les enjeux de santé, notamment par la réalisation de l'enquête sur la santé des jeunes scolarisés en Bretagne (2007), de l'étude sur la santé à l'échelle des 21 Pays (2010) ou du tableau de bord de suivi des conduites addictives en 2012<sup>1</sup>.

Dans un contexte national marqué par d'importantes difficultés financières pour les observatoires régionaux de la santé, la Région poursuivra son soutien à l'Observatoire régional de santé autour des objectifs partagés suivants :

- l'observation de la santé des jeunes, notamment par la réalisation d'une enquête sur la santé des apprentis ;
- le suivi des priorités régionales de santé, par l'actualisation des indicateurs régionaux relatifs aux addictions et au suicide, la poursuite de l'étude interrégionale de l'impact des facteurs environnementaux sur la santé et la reconduction du Baromètre Santé Environnement ;
- la territorialisation des données liées à la santé, par la finalisation du tableau de bord des indicateurs de santé à l'échelle des Pays de Bretagne et la conduite d'une étude spécifique sur la santé dans les villes.

L'ORS continuera à fournir son expertise en appui à la mise en œuvre de différentes politiques régionales, notamment pour l'évaluation des besoins en emploi et en formations sanitaires et sociales dans le cadre du Contrat d'objectif emploi formation et en articulation avec les travaux de l'INSEE sur ce sujet.

Suite à l'arrivée à échéance de la convention additionnelle au Contrat de projets et afin d'éviter une fragmentation de l'effort collectif sur cet enjeu majeur, la Région sollicitera ses partenaires institutionnels, et particulièrement l'Agence régionale de santé, pour définir, sur la durée, les modalités de pilotage et les moyens de l'observation de la santé à l'échelle régionale. Ces réflexions seront conduites en lien avec les travaux qu'elle a engagés dans le cadre de l'élaboration d'un Index du développement durable et de l'observation des territoires.

---

<sup>1</sup> Ce tableau de bord a été élaboré en lien avec le Centre d'Information Régional sur les Drogues et les Dépendances (CIRDD).

### *I.2. Jouer un rôle actif dans la gouvernance régionale de santé*

Le Conseil régional joue un rôle actif dans la gouvernance régionale de santé, par sa participation aux instances consultatives mises en place par l'Agence Régionale de Santé en application de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » telles que la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et les conférences des territoires de santé. Son implication a été particulièrement importante en 2013 lors de la révision du Projet régional de santé (PRS) engagée par l'ARS en 2013 et sur laquelle les conseillers régionaux ont rendu un avis lors de la session de décembre 2013.

Le travail des instances consultatives de santé se poursuivra en 2014, notamment lors de concertations régionales pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de santé ainsi que pour la révision annuelle du PRS annoncée par l'Agence régionale de santé. L'avis des instances sera également sollicité dans le cadre du suivi de la politique régionale de santé. La signature de nouveaux Contrats locaux de santé (CLS) est aussi prévue entre l'ARS et les collectivités territoriales.

Si la Région Bretagne n'a pas vocation à se positionner sur l'ensemble des sujets abordés par ces instances, elle poursuivra sa participation active dans ces lieux d'échanges et de partenariat avec les acteurs de terrain afin de maintenir une veille sur les enjeux territoriaux de santé. Elle se mobilisera en amont des concertations engagées par l'Agence régionale de santé afin d'être force de proposition pour une politique régionale de santé plus adaptée aux besoins de la population bretonne.

### *I.3. Participer à la diffusion des connaissances sur la santé*

La diffusion et l'appropriation des données de santé constituent un objectif partagé par la Région et ses partenaires, non seulement par les acteurs spécialisés (professionnels de santé, acteurs associatifs, collectivités locales...) mais aussi par les partenaires non spécialistes ainsi que par la population bretonne. Elle est d'autant plus importante aujourd'hui, au vu des importants besoins d'observation exprimés par les territoires suite à la mise en place des Programmes territoriaux de santé et des CLS.

Les données de santé produites par l'Observatoire Régional de Santé Bretagne sont systématiquement mises en ligne sur son site et font l'objet, le cas échéant, d'une intégration à la plateforme GéoBretagne. Les données territorialisées à l'échelle des 21 Pays de Bretagne feront par ailleurs l'objet d'un tableau de bord dématérialisé qui sera mis en ligne en début d'année 2014.

La Région poursuivra cet objectif en 2014 en partenariat avec l'Observatoire Régional de Santé. En complémentarité avec la mise en ligne du tableau de bord des indicateurs de santé par Pays, elle soutiendra en lien avec l'ARS la mise en œuvre par l'ORS de l'outil OSCARS<sup>2</sup> qui vise à cartographier les actions de promotion de la santé mises en œuvre en Bretagne.

## **II. Favoriser la prévention et la promotion de la santé des jeunes**

En cohérence avec la Charte d'engagement pour les jeunes actualisée en session d'octobre 2013, la Région a fait de la promotion d'une approche positive, globale et durable de la santé des jeunes une orientation prioritaire de sa politique de santé. Cet engagement se concrétise à deux niveaux :

- la poursuite du soutien accordé aux dynamiques locales de prévention, dans le cadre de l'appel à projets pour la promotion de la santé des jeunes et de l'expérimentation pour la prévention en milieu festif ;
- la consolidation des dispositifs existants et l'expérimentation de nouveaux outils d'information et d'écoute des jeunes sur les questions de santé.

### *II.1. Soutenir les dynamiques de prévention et de promotion de la santé des jeunes sur le terrain*

Dans le cadre des nouvelles orientations de sa politique de santé, la Région a fait le choix de poursuivre le soutien aux projets de prévention et de promotion de la santé des jeunes. Pour tenir compte des évolutions du contexte institutionnel et des objectifs de la Charte d'engagement, elle a lancé en 2012 son propre appel à projets sur ces questions. Sur les 150 candidatures reçues, la Région a sélectionné 50 actions de prévention tenant compte de la diversité des situations territoriales et répondant à ses priorités qui sont la prévention des conduites addictives, la prévention du mal-être et du suicide, la promotion de la santé dans la vie affective et sexuelle et la promotion d'une hygiène de vie saine.

---

<sup>2</sup> Observation et Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé

Pour donner une plus grande visibilité aux opérateurs et faciliter la mise en œuvre des projets, la Région s'est engagée auprès des porteurs sur 3 ans, dans le cadre de conventions pluriannuelles 2012-2014. Face à la fragilisation croissante des acteurs de prévention, elle tiendra ses engagements en 2014 et assurera un suivi attentif de la mise en œuvre des actions soutenues. Afin de dresser un premier bilan de son action, de favoriser la mutualisation des bonnes pratiques de prévention et de valoriser les projets innovants, elle organisera des réunions thématiques qui contribueront aussi à une meilleure coordination de l'intervention des différents acteurs.

En complémentarité avec son soutien aux actions de prévention et de promotion de la santé des jeunes sélectionnées, la Région a souhaité dès 2011 s'impliquer davantage pour la prévention en milieu festif.

Dans cet objectif, elle a engagé en 2012 et 2013 une expérimentation pour soutenir la mise en œuvre de démarches de prévention des risques à l'échelle de plusieurs grands festivals bretons. Cette intervention s'est concrétisée par la mise à disposition de matériel de prévention et par la diffusion de messages de prévention à destination des festivaliers.

Un premier bilan de l'expérimentation a été conduit en 2013, complété par un état des lieux des besoins et des stratégies des acteurs impliqués dans la prévention des risques en milieu festif, qu'il s'agisse des associations de prévention, des organisateurs de festivals ou des pouvoirs publics. Restitué à l'ensemble des partenaires impliqués sur ces questions, cet état des lieux a mis l'accent sur certains besoins, notamment à l'échelle des festivals de plus petite ampleur, et sur plusieurs leviers d'intervention potentiels tels que la formation et la coordination des intervenants en milieu festif. Il servira de base à une évolution des modalités d'action de la Région sur ce champ.

## II.2. Favoriser la présence sur les territoires de lieux d'écoute généraliste sur la santé à destination des jeunes.

En application de la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne, la Région a souhaité répondre au besoin exprimé par les jeunes d'une médiation adulte nécessaire à la bonne compréhension des informations et des messages de santé publique. Cette médiation doit se déployer au plus près des jeunes, que ce soit dans le cercle familial, avec les professionnels de santé, en milieu scolaire, dans l'espace public ou dans des lieux dédiés.

C'est à ce titre que la Région a conforté son soutien aux 13 Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)<sup>3</sup> implantés sur le territoire régional.

Les PAEJ sont des lieux généralistes et non stigmatisants de première écoute anonyme, confidentielle et gratuite, prioritairement destinés aux jeunes mais proposant également pour un grand nombre d'entre eux d'accueillir les parents. Ils ne se substituent pas aux dispositifs spécifiques des champs sanitaire et social, mais peuvent y orienter des jeunes confrontés à des difficultés spécifiques. Certains Points Accueil Ecoute Jeunes participent, au-delà de leur fonction d'écoute, à l'animation d'actions collectives de prévention, à la promotion de la santé dans les lycées et à l'observation des évolutions de la santé des jeunes.

Dans un contexte marqué par d'importantes difficultés financières pour les PAEJ, la Région tiendra les engagements pris avec chaque structure porteuse et concrétisés par des conventions cadres pour la période 2012-2014. Elle poursuivra sa contribution au pilotage régional de ce dispositif, dans le prolongement des réflexions engagées depuis 2012 avec l'Etat et l'Agence régionale de santé.

Cette nouvelle gouvernance permet d'assurer la cohérence régionale des différents dispositifs, de proposer aux professionnels écoutants un espace d'échanges, de formation et de mutualisation de bonnes pratiques, et de mettre à leur disposition des outils de suivi. Elle sera ponctuée en 2014 par une rencontre régionale qui permettra de partager le bilan de l'action des PAEJ et d'échanger sur les perspectives régionales en termes d'écoute des jeunes sur les questions de santé.

Indicateur 1 [II-2] Nombre moyen de jeunes nouvellement accueillis par PAEJ				
	Réalisation 2012	Valeur cible 2013	Valeur cible 2014	Valeur cible 2015
Cumul depuis le 1er janvier 2012	150	300	450	600

<sup>3</sup> Les territoires bénéficiant de l'action du PAEJ sont les Pays de Brest, du Centre Ouest Bretagne, de Cornouaille, de Fougères, de Guingamp, de Lorient, de Morlaix, de Saint Briec, de Saint Malo, de Vannes, ainsi que la Ville de Rennes et les territoires de Lannion - Trégor et de Paimpol - Goëlo.

En articulation avec les Points Accueil Ecoute Jeunes, la Région a engagé en lien avec le Rectorat une réflexion autour de la mise en œuvre d'Espaces santé dans les établissements de formation relevant de sa compétence.

Envisagés comme des lieux privilégiés pour l'écoute, l'information sur la santé et la prévention, les espaces santé seront dans un premier temps expérimentés dans les lycées. L'état des lieux engagé en 2013 a mis en exergue la forte hétérogénéité des établissements concernant la prise en compte des enjeux de santé et les espaces existants. Au vu de la complexité de la démarche, ce diagnostic sera approfondi en concertation avec le Rectorat et la communauté éducative afin de hiérarchiser les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les espaces santé en tenant compte de la spécificité des territoires.

En complémentarité avec ces dispositifs, la Région encouragera la mise en place d'une gouvernance régionale des dispositifs d'écoute et d'information des jeunes sur leur santé et sur leurs droits. Elle s'appuiera sur les outils d'information déjà existants à l'échelle régionale, nationale voire internationale, outils qui pourront être valorisés sur une plateforme facilement accessible pour les jeunes.

### **III. Participer aux démarches territoriales pour le développement de la santé**

Face à l'importance des inégalités territoriales de santé constatées notamment entre l'est et l'ouest de la Bretagne ainsi qu'entre l'intérieur du territoire et les zones littorales, la Région a choisi de soutenir les démarches visant à renforcer l'accès des populations à la prévention et aux soins :

- par la promotion de l'animation territoriale de santé, qui contribue au développement de la prévention et de la promotion de la santé dans les territoires ;
- par son soutien à l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé, en complémentarité avec sa politique territoriale.

#### *III.1. Participer à l'amélioration et au renforcement des démarches territoriales de santé*

Depuis 2005, la Région soutient le développement d'une approche territoriale des enjeux de prévention, dans le cadre de l'animation territoriale de santé. Une évaluation souhaitée par l'ensemble des partenaires a été conduite en 2011 et 2012, soulignant la plus-value apportée par ce dispositif tout en proposant des axes d'amélioration. Sur la base des préconisations faites, le cadre de l'animation territoriale de santé a été redéfini par la Région, l'ARS et les territoires porteurs. Le dispositif a également été étendu en 2013 à un territoire supplémentaire, portant à 10 le nombre de territoires de Bretagne impliqués :

- 9 Pays : Auray, Centre Ouest Bretagne, Dinan, Guingamp, Ploërmel – Cœur de Bretagne, Redon – Bretagne Sud, Saint-Malo, Trégor-Goëlo, Vitré – Porte de Bretagne,
- la Ville de Rennes.

L'animation territoriale de santé est cofinancée avec l'Agence régionale de santé et les structures porteuses du dispositif. Elle fait l'objet, sur chaque implantation, d'une contractualisation entre la Région, l'Agence Régionale de Santé et chaque territoire porteur sur la période 2013-2015.

Le dispositif sera étendu en 2014 à 1 voire 2 Pays supplémentaires, dont le Pays du Centre Bretagne qui a confirmé fin 2013 son souhait de s'engager dans cette démarche. Parallèlement à cette extension, des réflexions seront engagées sur les modalités d'évaluation de l'animation territoriale de santé et sur son articulation avec les Contrats locaux de santé et l'ingénierie territoriale qui sera mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle contractualisation entre la Région et les 21 Pays bretons.

#### *III.2. Soutenir les initiatives innovantes pour faciliter l'installation des professionnels de santé*

La Bretagne bénéficie d'un important dynamisme des acteurs locaux, en santé comme dans d'autres secteurs, qui se traduit sur le terrain par l'expérimentation de solutions innovantes à de multiples problématiques de santé.

Les acteurs de terrain s'investissent particulièrement dans la lutte contre les inégalités territoriales d'accès à l'offre de soins de proximité. Au-delà des regroupements de professionnels de santé soutenus notamment par la Région dans le cadre de sa politique territoriale, d'autres leviers d'intervention sont envisagés pour renforcer l'attractivité des territoires pour les jeunes médecins. La création de conditions favorables à l'accueil de stagiaires en médecine générale sur les territoires en difficulté est fréquemment citée parmi ces leviers, la Bretagne voyant s'installer sur ses terres 68% des jeunes qu'elle a formés (contre 62% en moyenne nationale).

Les réflexions engagées en 2013 sur l'amélioration des conditions de stages en médecine générale, avec l'Agence Régionale de Santé, les organisations de professionnels et les facultés de médecine de Rennes et de Brest, seront poursuivies en 2014. L'exploitation de l'enquête réalisée en décembre 2013 auprès de l'ensemble des communes bretonnes sur les possibilités d'hébergement des stagiaires en médecine générale permettra d'affiner les pistes d'actions envisageables pour améliorer les conditions d'accueil, en particulier dans les zones fragiles.

Dans le cadre de la convention de partenariat en faveur de l'installation des médecins généralistes signée en 2013 avec l'Agence régionale de santé et en cohérence avec sa nouvelle politique territoriale, la Région étudiera les conditions d'un soutien aux initiatives innovantes visant à valoriser les territoires vis-à-vis des professionnels de santé, à l'instar des forums d'installation organisés à l'échelle de certains Pays.

#### **IV. Contribuer à une meilleure prise en compte de l'impact des risques environnementaux sur la santé en Bretagne**

L'approche positive, globale et durable de la santé promue par la Région implique de prendre en compte l'ensemble des déterminants de la santé. La prise en compte des déterminants environnementaux de la santé constitue une des priorités de sa politique de santé et se concrétise par deux actions complémentaires :

- le pilotage du Programme régional santé environnement, en partenariat avec l'Etat et l'Agence régionale de santé ;
- le soutien au développement d'une culture santé environnement.

##### *IV.1. Participer au pilotage du Programme régional santé environnement 2011-2015*

Depuis 2008, la Région a engagé une intervention spécifique sur les enjeux de santé environnementale, qui l'a conduite à participer à l'élaboration du Programme Régional Santé Environnement 2011-2015 en lien avec l'ARS et l'Etat. Le PRSE s'articule autour de douze objectifs prioritaires et de 37 actions concrètes visant à mobiliser l'ensemble des partenaires en région pour promouvoir la santé des bretons dans leur environnement. Un bilan à mi-parcours a été mené en 2013, permettant d'identifier les marges de progression et les problématiques émergentes à prendre en compte d'ici 2015 dans le PRSE. Ces réflexions seront poursuivies par la contribution des acteurs régionaux à la construction du troisième Plan National Santé Environnement en 2014.

Au-delà de sa contribution au pilotage de cette dynamique régionale, la Région participe à la mise en œuvre du PRSE 2011-2015 dans le cadre de ses propres politiques telles que la prévention des troubles musculo-squelettiques (notamment dans l'industrie agroalimentaire), la qualité du bâti dans les lycées (éco-référentiel des lycées), le Plan Bâtiment Durable Breton ou encore les actions portées par les jeunes du Conseil régional des Lycéens et Apprentis de Bretagne, dont la Commission Santé et Qualité de vie a fait le choix de travailler spécifiquement sur cette thématique pour son mandat 2012-2014.

Les critères de santé environnementale sont par ailleurs pris en compte dans l'élaboration de l'Agenda 21 de seconde génération et dans l'outil PADUS / DURABLE, qui sera appliqué notamment dans le cadre de la prochaine contractualisation entre la Région et les 21 Pays bretons. La Région poursuivra sa politique intégrée en santé environnement dans l'ensemble de ses politiques.

La Région contribue en outre au développement des connaissances scientifiques sur les risques environnementaux pour la santé des Bretons, répondant directement aux objectifs du PRSE 2011-2015. Les récentes avancées du projet CIRCE<sup>4</sup>, mené par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) et étendu en 2013 à la Lorraine, permettront prochainement aux Observatoires régionaux de santé d'analyser les liens entre la mortalité par cancer et l'exposition aux polluants chimiques à l'échelle des territoires de proximité. Le partenariat entre les régions impliquées dans ce projet sera renforcé en 2014 par la signature d'une convention-cadre.

##### *IV.2. Soutenir le développement d'une culture santé environnement en Bretagne*

La Région partage la priorité donnée par le PRSE 2011-2015 à l'information et à la sensibilisation des Bretons sur les enjeux de santé environnementale, dans l'objectif de développer une culture partagée sur ces questions et de donner à chacun les moyens d'agir sur son propre environnement. Elle co-anime depuis 2011 une

---

<sup>4</sup> Le projet CIRCE (Cancer, Inégalités Régionales, Cantonales et Environnement) est conduit dans les Régions Bretagne, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Rhône-Alpes.



dynamique régionale associant les partenaires institutionnels, associatifs et universitaires qui partagent cet objectif, afin de contribuer à une plus grande coordination des initiatives menées sur le territoire breton.

Sur la base des études conduites dans ce domaine, la Région a identifié les jeunes comme cible prioritaire en matière d'information et de sensibilisation au vu de la plus grande vulnérabilité de leur organisme face aux risques environnementaux. Dans le prolongement des actions initiées depuis 2004 pour réduire l'impact de l'environnement pour la santé au sein des lycées, et en cohérence avec la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne et la démarche Agenda 21, elle a organisé en 2013 deux temps forts directement destinés aux jeunes lycéens, qui ont permis à près de 200 délégués de découvrir les enjeux de l'environnement pour leur santé et d'expérimenter des outils concrets pour agir dans leurs établissements sur des thématiques telles que la qualité de l'air, l'alimentation ou encore la téléphonie mobile. La Région assurera un suivi des démarches ainsi engagées dans les lycées bretons, en lien avec les soutiens accordés dans certains cas par le dispositif Karta Bretagne.

Le soutien aux actions de sensibilisation des professionnels et des élus aux enjeux de santé environnementale sera par ailleurs poursuivi en 2014. La Région s'associera notamment à plusieurs initiatives d'envergure nationales telles que les Eco-territoriales, qui auront lieu à Saint-Brieuc en juin 2014, et le Congrès de la Société Française Santé Environnement de novembre 2014, qui portera sur le lien entre urbanisme et santé.

## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 105 « Participer à la promotion de la santé publique dans toute la Bretagne » :**

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 890 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 890 000 € ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Pierrick MASSIOT